

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Rapport financier trimestriel

PREMIER TRIMESTRE

31 mars 2014

(non audité)

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de gestion	3
Énoncés prospectifs et mesures non définies par les IFRS	3
Contexte opérationnel et perspectives pour 2014	4
Gel du budget de fonctionnement	4
Assurance de portefeuille	4
Plafond annuel des nouveaux titres cautionnés	4
Droits à verser au gouvernement du Canada	5
Primes d'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants	5
Test du capital minimal (TCM) pour les assureurs hypothécaires	5
Investissement dans le logement abordable	5
Événements depuis la fin de la période de présentation de l'information financière	5
Points saillants financiers	7
Résumé des résultats financiers consolidés	8
Bilan consolidé résumé	8
État consolidé résumé des résultats et du résultat global	9
Gestion des ressources	11
Résultats financiers par secteur d'activité	12
Programmes de logement	12
Octroi de prêts	14
Assurance prêt hypothécaire	17
Titrisation	25
Fiducie du Canada pour l'habitation	29
Gestion des risques	31
Changements liés aux principaux dirigeants	31
États financiers consolidés trimestriels non audités	32

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion des résultats d'exploitation et de la situation financière de la SCHL est préparé pour le premier trimestre clos le 31 mars 2014 et vise à fournir aux lecteurs un aperçu du rendement de la SCHL en le comparant à celui du trimestre précédent et du trimestre correspondant en 2013. Le rapport de gestion contient des explications sur les écarts importants entre les résultats financiers réels et les cibles énoncées dans le Résumé du Plan d'entreprise qui peuvent influencer sur les trimestres à l'étude et futurs de l'exercice. Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le Rapport annuel 2013. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et font l'objet d'un examen de la part des auditeurs externes de la SCHL. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. L'information contenue dans le présent rapport de gestion est à jour en date du 21 mai 2014 et a été approuvée par le Comité de vérification.

Énoncés prospectifs

Le rapport financier trimestriel de la SCHL contient des énoncés prospectifs qui se trouvent dans diverses sections du rapport.

De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques. Ces risques et incertitudes, dont plusieurs sont hors de la maîtrise de la SCHL, comprennent notamment les conditions économiques, financières et réglementaires à l'échelle nationale et internationale, et pourraient donner lieu à des résultats réels différant considérablement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs. Les verbes « croire », « s'attendre », « prévoir », « anticiper », « projeter », « planifier », « estimer », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables dénotent généralement des énoncés prospectifs.

L'information prospective contenue dans le rapport financier trimestriel est présentée afin d'aider les lecteurs à comprendre notre situation financière et notre rendement. Cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins et les lecteurs ne doivent pas s'y fier outre mesure. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions actuelles de la direction et les hypothèses découlant de ces prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions pourraient s'avérer inexactes. La SCHL ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport financier trimestriel.

Mesures non définies par les IFRS

La SCHL a recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les IFRS, ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et pour comprendre les mesures qu'utilise la direction et qui influencent ses prises de décisions financières et opérationnelles. Les mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du Rapport annuel 2013.

Les informations à fournir en ce qui concerne les changements de méthodes comptables et les méthodes et estimations comptables critiques se trouvent dans le Rapport annuel 2013 de la SCHL. Il n'y a pas eu de changement important des méthodes comptables au premier trimestre de 2014.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2014

Les événements ci-après se sont produits au cours du trimestre et pourraient avoir des répercussions sur les activités futures de la SCHL.

Gel du budget de fonctionnement

Dans le discours du Trône d'octobre 2013, le gouvernement a annoncé son intention d'appliquer pendant deux ans un gel du budget de fonctionnement des ministères fédéraux et des sociétés d'État fédérales. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a ensuite communiqué des détails supplémentaires pour clarifier l'incidence de ce gel sur les sociétés d'État qui bénéficient de crédits parlementaires et sur celles qui n'en reçoivent pas.

Cette directive sur le gel s'applique à l'ensemble des organisations bénéficiant de crédits parlementaires, comme la SCHL pour ses programmes de logement. Des rajustements du niveau de base ne sont permis que pour les nouvelles initiatives et les augmentations non discrétionnaires, moyennant l'approbation du Conseil du Trésor.

Les activités d'assurance, de titrisation et d'octroi de prêts de la SCHL ne sont pas financées au moyen de crédits parlementaires. Bien qu'elles ne soient pas visées par cette directive, ces activités doivent tout de même en respecter l'esprit et l'intention.

Pour les activités de la SCHL financées au moyen de crédits parlementaires, l'année de base est 2013-2014, comparativement à 2013 pour les activités non financées au moyen de crédits parlementaires. La Société est toujours à l'affût de possibilités d'amélioration et d'occasions de réaliser des gains d'efficacité sur le plan des dépenses discrétionnaires en vue d'équilibrer, d'une part, le besoin de limiter les dépenses et d'agir avec prudence et, d'autre part, les exigences relatives à ses activités génératrices de produits.

Assurance de portefeuille

La SCHL a apporté des changements à son produit d'assurance de portefeuille le 1^{er} janvier 2014 pour soutenir la stabilité à long terme des marchés canadiens de l'habitation et du crédit hypothécaire, de même que pour favoriser le fonctionnement efficient et la compétitivité du marché du financement de l'habitation. Par exemple :

- En 2014, la limite annuelle a été fixée à 360 millions de dollars par prêteur client de l'assurance de portefeuille, de sorte que le montant total des limites atteindra 9 milliards de dollars pour l'exercice.
- La substitution de prêts ne sera plus possible pour les nouveaux blocs de prêts assurés en portefeuille. Cependant, elle le demeurera pour les blocs de prêts assurés en portefeuille au plus tard le 31 décembre 2013.
- La tarification a été révisée pour couvrir la hausse des coûts, notamment les droits de garantie gouvernementale, tout en tenant compte des tarifs du marché.

L'application de la méthode d'attribution pour l'assurance de portefeuille de la SCHL n'a pas d'incidence sur l'offre d'assurance prêt hypothécaire aux acheteurs admissibles ni pour l'achat, la construction ou le refinancement d'immeubles collectifs.

Plafond annuel des nouveaux titres cautionnés

L'imposition d'un plafond relativement aux nouveaux cautionnements de titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC) constitue un important mécanisme de surveillance qui permet de gérer les risques liés au marché de l'habitation et l'exposition du gouvernement aux risques associés au secteur du logement. En vertu du paragraphe 14(1) de la *Loi nationale sur l'habitation*, le ministre des Finances a le pouvoir d'établir les conditions selon lesquelles la SCHL peut garantir le paiement de tout ou partie du capital ou des intérêts – ou des deux – relatifs à des titres fondés sur des prêts à l'habitation. Pour 2014, le ministre des Finances a autorisé la SCHL à consacrer jusqu'à 80 milliards de dollars aux nouveaux cautionnements de TH LNH et jusqu'à 40 milliards aux nouveaux cautionnements d'OHC. Le plafond des cautionnements autorisé pour 2014 cadre avec la demande de cautionnements des années passées.

Droits à verser au gouvernement du Canada

Depuis le 1^{er} janvier 2014, conformément à l'article 8.2 de la LNH, des droits pour risques courus équivalant à 3,25 % des primes souscrites et à 10 points de base supplémentaires pour les nouveaux montants assurés dans le cadre de l'assurance de portefeuille sont versés au gouvernement du Canada relativement aux activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL. Ces droits de 3,25 % payés par la SCHL tiennent compte de la couverture intégrale donnée par le gouvernement à l'égard des obligations de la Société, alors que, dans le cas des assureurs hypothécaires du secteur privé, c'est 90 % de leurs obligations qui sont couvertes par le gouvernement.

Primes d'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants

Le 28 février 2014, la SCHL a annoncé qu'elle allait majorer, à compter du 1^{er} mai 2014, ses primes d'assurance prêt hypothécaire visant les prêts pour logements de propriétaires-occupants et pour immeubles locatifs comptant un à quatre logements. Cette augmentation tient compte du rehaussement des cibles de capital de la Société. Le capital immobilisé permet de réduire les risques associés au marché de l'habitation pour les contribuables canadiens et contribue à la stabilité à long terme du système financier.

Test du capital minimal (TCM) pour les assureurs hypothécaires

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) travaille à l'élaboration d'un nouveau cadre de capital qui s'appliquera précisément aux assureurs hypothécaires et remplacera l'actuel test du capital minimal (TCM). Ce nouveau cadre ne devrait être instauré qu'en 2016 ou plus tard. Par conséquent, les assureurs hypothécaires seront tenus d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2015, un TCM sur mesure fondé sur la version à l'étude de la ligne directrice intitulée Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales, qui a été publiée par le BSIF le 20 décembre 2013. La SCHL a examiné le TCM sur mesure proposé et s'attend à ce que les changements entraînent une légère baisse du TCM de la Société, en partie attribuable à l'accroissement des marges de capital exigées sur les placements en actions.

Investissement dans le logement abordable

Dans le Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada a confirmé son engagement à poursuivre sa collaboration avec les provinces et les territoires dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions de logement en prolongeant l'Investissement dans le logement abordable (IDLA) jusqu'en mars 2019. Cet investissement fédéral de 1,25 milliard de dollars sur cinq ans sera fait par l'entremise de la SCHL à compter d'avril 2014, selon la méthode du partage des coûts avec les provinces et les territoires. Les fonds accordés aux provinces et aux territoires aux termes de l'IDLA appuieront le recours à des apprentis et soutiendront ainsi la formation de travailleurs qualifiés.

Le 4 mars 2014, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont annoncé la prolongation de l'entente concernant l'IDLA jusqu'en mars 2019, ce qui représente un investissement fédéral-provincial combiné de plus de 300 millions de dollars.

Événements depuis la fin de la période de présentation de l'information financière

Version à l'étude de la ligne directrice B-21 du BSIF : Pratiques et procédures de souscription d'assurance hypothécaire résidentielle

Le 14 avril 2014, le BSIF a publié la version à l'étude de la ligne directrice B-21 à l'intention des assureurs hypothécaires. Ce document provisoire énonce les attentes du BSIF en ce qui concerne la souscription prudente de l'assurance prêt hypothécaire à l'habitation et les activités connexes. La SCHL a examiné la ligne directrice et ne s'attend pas à ce que des changements importants doivent être apportés à ses activités courantes lorsque la version finale sera produite.

Examen des activités commerciales

Par suite des changements apportés au mandat de la SCHL, à savoir contribuer à la stabilité du marché de l'habitation, ce qui profite à tous les Canadiens, tout en gérant et en réduisant efficacement les risques pour les contribuables, la SCHL réalise un examen de ses produits et services afin de veiller à ce qu'ils soient conformes à cet objectif. Le 25 avril 2014, la Société a annoncé qu'elle retirera ses produits d'assurance prêt hypothécaire SCHL Résidence secondaire et SCHL Travailleurs autonomes sans confirmation du revenu par un tiers le 30 mai 2014. Ces mesures sont les premières modifications résultant de cet examen.

Investissement dans le logement abordable

Le 25 avril 2014, les gouvernements du Canada et de l'Île-du-Prince-Édouard ont annoncé la prolongation de l'entente concernant l'IDLA jusqu'en mars 2019; un investissement fédéral-provincial combiné de quelque 15 millions de dollars sera ainsi réalisé.

Le 28 avril 2014, les gouvernements du Canada et du Nouveau Brunswick ont annoncé la prolongation de l'entente concernant l'IDLA jusqu'en mars 2019; un investissement fédéral-provincial combiné de 78 millions de dollars sera ainsi réalisé.

Le 2 mai 2014, les gouvernements du Canada et de l'Alberta ont annoncé la prolongation de l'entente concernant l'IDLA jusqu'en mars 2019; un investissement fédéral-provincial combiné de plus de 200 millions de dollars sera ainsi réalisé.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS

(En millions, sauf indication contraire)								
RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ								
	T1 2014	T4 2013	T3 2013¹	T2 2013¹	T1 2013¹	T4 2012¹	T3 2012¹	T2 2012¹
Total de l'actif	253 081	270 051	289 091	289 766	302 005	292 040	302 232	292 614
Total du passif	236 570	254 213	273 943	275 166	287 593	278 196	288 885	279 753
Total des capitaux propres du Canada	16 511	15 838	15 148	14 600	14 412	13 844	13 347	12 861
Total des produits	1 311	1 426	1 255	1 184	1 276	1 400	1 256	1 148
Total des charges ²	905	873	803	738	898	853	879	817
Résultat net	406	553	452	446	378	547	377	331
PROGRAMMES DE LOGEMENT								
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	587	538	501	459	573	516	509	489
Dépenses des programmes de logement	587	538	501	459	573	516	509	489
OCTROI DE PRÊTS								
Résultat net	4	63	21	8	(1)	2	3	7
Total des capitaux propres	158	192	128	87	32	9	(9)	14
ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE								
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	555	557	560	562	563	566	576	576
Volume de prêts assurés	9 328	14 457	17 646	20 755	8 195	11 596	15 937	19 542
Primes et droits perçus	206	321	401	376	210	291	409	471
Règlements payés	102	97	89	116	133	74	136	168
Primes et droits acquis	400	457	444	438	415	478	456	448
Pertes sur règlements	102	71	70	55	113	69	157	142
Résultat net	352	432	369	384	322	464	308	253
Pourcentage de pertes	25,5 %	15,5 %	15,8 %	12,6 %	27,2 %	14,4 %	34,4 %	31,7 %
Ratio des charges opérationnelles	14,3 %	12,5 %	12,4 %	12,3 %	14,2 %	11,7 %	10,1 %	11,2 %
Ratio mixte	39,8 %	28,0 %	28,2 %	24,9 %	41,4 %	26,1 %	44,5 %	42,9 %
Indice de l'importance des règlements	28,3 %	28,9 %	28,9 %	29,0 %	30,2 %	28,5 %	29,8 %	29,4 %
Rendement des capitaux propres	9,6 %	12,3 %	10,9 %	11,6 %	9,9 %	14,9 %	10,2 %	8,7 %
Rendement de la cible de capital immobilisé	12,6 %	15,4 %	13,3 %	13,7 %	11,7 %	17,1 %	11,3 %	9,4 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis	264 %	250 %	243 %	234 %	231 %	231 %	222 %	214 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL (\$)	45,3 %	45,6 %	47,0 %	48,2 %	48,5 %	48,6 %	50,0 %	51,2 %
TITRISATION								
Total des cautionnements en vigueur (G\$)	400	398	399	400	393	382	384	377
Titres cautionnés trimestriellement	22 505	20 522	29 007	45 845	27 268	27 436	25 667	37 644
Droits de demande et de cautionnement perçus	53	49	64	91	61	60	60	76
Droits de demande et de cautionnement acquis	59	59	64	64	60	60	61	63
Résultat net	47	49	53	54	51	79	55	60
Ratio des charges opérationnelles	10,7 %	11,3 %	10,9 %	9,7 %	10,6 %	9,8 %	9,2 %	9,4 %
Rendement des capitaux propres	13,1 %	14,2 %	15,9 %	16,7 %	16,3 %	26,2 %	19,1 %	22,0 %
Rendement de la cible de capital immobilisé	25,2 %	25,1 %	26,4 %	26,4 %	25,1 %	39,2 %	27,2 %	29,9 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis	199 %	182 %	166 %	162 %	153 %	156 %	144 %	142 %
Taux de titrisation des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement dans les limites des programmes de la SCHL (\$)	32,0 %	31,1 %	30,6 %	29,9 %	29,1 %	28,5 %	28,4 %	28,9 %
FCH								
Actif	207 399	207 115	205 809	204 456	214 630	204 060	213 573	203 201
Passif	207 399	207 115	205 809	204 456	214 630	204 060	213 573	203 201

¹ Retraité aux fins de comparaison; se reporter à la note 3 complémentaire aux états financiers consolidés de 2013 de la SCHL.

² Y compris l'impôt sur le résultat

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé résumé

(En millions)	Au	
	31 mars 2014	31 décembre 2013
Total de l'actif	253 081	270 051
Total du passif	236 570	254 213
Total des capitaux propres du Canada	16 511	15 838

Total de l'actif

Le total de l'actif s'établissait à 253,1 milliards de dollars au 31 mars 2014, dont une tranche de 216,2 milliards (85,4 %) représentait des prêts à recevoir résultant du PAPHA et du Programme des OHC.

Le total de l'actif a diminué de 17,0 milliards de dollars (6,3 %) par rapport au 31 décembre 2013 essentiellement en raison du solde moins élevé de prêts à recevoir résultant du PAPHA, des activités d'octroi de prêts et du Programme des OHC. Cette diminution a été contrebalancée en partie par une hausse des intérêts courus à recevoir, une augmentation des placements en valeurs mobilières disponibles à la vente et un accroissement des placements des activités d'octroi de prêts.

Les prêts à recevoir dans le cadre du PAPHA et des activités d'octroi de prêts se sont établis, respectivement, à 9,9 milliards et à 10,6 milliards de dollars. Ces soldes reflètent une baisse, par rapport au trimestre précédent, de 18,2 milliards (64,9 %) pour le PAPHA et de 281 millions (2,6 %) pour ce qui est des activités d'octroi de prêts en raison de l'échéance de ces prêts.

Les prêts à recevoir liés au Programme des OHC ont totalisé 206,4 milliards de dollars, en baisse de 231 millions (0,1 %) comparativement au trimestre clos le 31 décembre 2013, car les prêts arrivés à échéance ont surpassé les nouvelles émissions.

Les intérêts courus à recevoir se sont élevés à 1 344 millions de dollars, en hausse de 485 millions (56,5 %), puisque le paiement des intérêts de la majeure partie des placements au titre du Programme des OHC n'est effectué que semestriellement. Les placements en valeurs mobilières disponibles à la vente se sont chiffrés à 20 335 millions de dollars, soit une augmentation de 676 millions (3,4 %) attribuable aux entrées de trésorerie au cours du trimestre. Les placements des activités d'octroi de prêts, qui fluctuent selon les besoins de trésorerie et le renouvellement des prêts, ont augmenté de 417 millions (71,3 %).

Total du passif

Le total du passif s'établissait à 236,6 milliards de dollars au 31 mars 2014, dont une tranche de 216,2 milliards (91,4 %) représentait des emprunts contractés dans le cadre du PAPHA et du Programme des OHC.

Le total du passif a diminué de 17,6 milliards de dollars (6,9 %) par rapport au 31 décembre 2013, principalement en raison d'une baisse des emprunts aux termes du PAPHA et du Programme des OHC, contrebalancée par une hausse des emprunts liés aux activités d'octroi de prêts, une augmentation des intérêts courus à payer, un accroissement des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat et une augmentation du passif au titre des régimes de retraite.

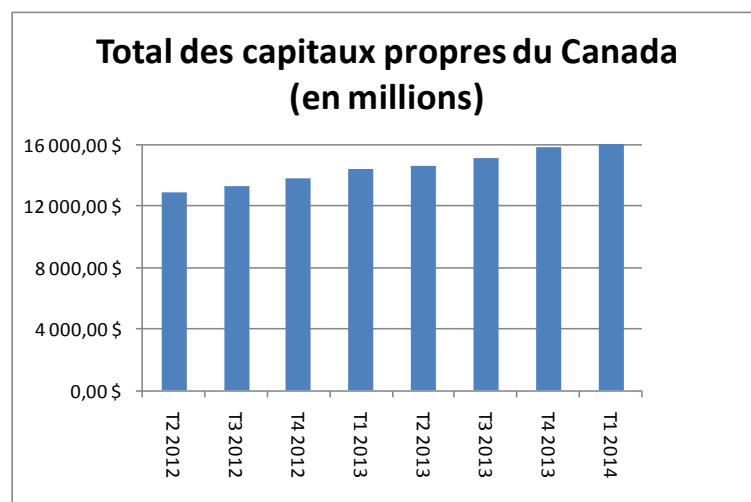
Les emprunts dans le cadre du PAPHA et du Programme des OHC se sont élevés, respectivement, à 9,9 milliards et à 206,4 milliards de dollars. Ces soldes représentent des baisses, par rapport au trimestre précédent, de 18,2 milliards (64,9 %) pour le PAPHA, en raison du remboursement de la dette contractée par la SCHL pour l'achat initial de prêts dans le cadre du PAPHA, et de 231 millions (0,1 %) pour le Programme des OHC, en raison des remboursements à l'échéance.

Les emprunts liés à aux activités d'octroi de prêts se sont chiffrés à 12,8 milliards de dollars, en hausse de 149 millions (1,2 %) en raison de la dette contractée dans le cadre des renouvellements à venir et des nouvelles émissions.

Les intérêts courus à payer se sont élevés à 1 128 millions de dollars, une augmentation de 476 millions (73,0 %) attribuable au paiement des intérêts des OHC. Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ont atteint 348 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 257 millions (282,4 %) attribuable à une baisse d'activité au quatrième trimestre de 2013, suivie d'un retour aux niveaux habituels au premier trimestre de 2014. Le passif au titre des régimes de retraite s'est chiffré à 451 millions de dollars, soit une augmentation de 101 millions (28,9 %) attribuable à une baisse du taux d'actualisation (4,3 % au 31 mars 2014 et 4,8 % au 31 décembre 2013), lequel est déterminé par référence au taux de rendement, à la date de clôture, du marché des obligations de sociétés à long terme de grande qualité.

Total des capitaux propres du Canada

Le total des capitaux propres a atteint 16 511 millions de dollars, soit une augmentation de 673 millions (4,2 %) qui représente le résultat global constaté par la SCHL au cours du premier trimestre de 2014.



État consolidé résumé des résultats et du résultat global

(En millions)	Trois mois clos le		
	31 mars 2014	31 décembre 2013	31 mars 2013
Total des produits	1 311	1 426	1 276
Total des charges	778	697	777
Impôt sur le résultat	127	176	121
Résultat net	406	553	378
Autres éléments du résultat global	267	137	190
Résultat global	673	690	568

Total des produits

Comparaison – T1 2014 et T4 2013

Le total des produits a accusé un recul de 115 millions de dollars (8,1 %) par rapport au trimestre précédent, essentiellement en raison de la diminution des primes et droits acquis, des produits d'intérêts nets et des produits de placements. Ce recul a été contrebalancé en partie par l'accroissement des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement.

Les primes et droits acquis se sont établis à 459 millions de dollars, en baisse de 57 millions (11,0 %) par rapport au trimestre précédent. Cette baisse s'explique surtout par la diminution des volumes de prêts hypothécaires assurés au cours des quelques dernières années.

Les produits d'intérêts nets se sont chiffrés à 28 millions de dollars, soit une diminution de 48 millions (63,2 %) comparativement au trimestre précédent, principalement attribuable à la comptabilisation d'un recouvrement de pertes d'intérêts d'un montant de 53 millions de dollars en 2013, tandis qu'aucun montant n'a été recouvré au premier trimestre de 2014. Le recouvrement des pertes d'intérêts est un remboursement des pertes d'intérêts subies par la SCHL par suite de remboursements anticipés ou de révisions des taux. Le remboursement est comptabilisé dans les produits d'intérêts et recouvré auprès du gouvernement au moyen des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement.

Les produits de placements se sont chiffrés à 147 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 39 millions (21,0 %) par rapport au trimestre précédent, laquelle est essentiellement attribuable aux distributions annuelles de 37 millions de dollars provenant de fonds communs acquises pendant le quatrième trimestre de 2013.

Les crédits parlementaires affectés aux programmes de logement se sont élevés à 587 millions de dollars, en hausse de 49 millions (9,1 %) par rapport au trimestre précédent, surtout en raison des 30 millions fournis pour la construction de logements abordables au Nunavut. Les 19 millions de dollars restants résultent du calendrier des demandes soumises par les provinces et les territoires aux termes de l'Investissement dans le logement abordable (IDLA).

Comparaison – T1 2014 et T1 2013

Le total des produits a augmenté de 35 millions de dollars (2,7 %) comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation découle essentiellement de l'accroissement des produits de placements et des autres produits.

Les produits de placements ont atteint 147 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 12 millions (8,9 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Cette hausse est surtout attribuable au meilleur rendement du portefeuille d'obligations en raison de l'amélioration des rendements sur les marchés des obligations en 2013, ainsi qu'à la taille accrue du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire.

Les autres produits se sont élevés à 90 millions de dollars, une augmentation de 19 millions (26,8 %) par rapport au trimestre correspondant de 2013. Cette augmentation est principalement attribuable à l'écart des gains (pertes) nets réalisés. Les gains nets réalisés se sont chiffrés à 47 millions de dollars, soit une hausse de 18 millions (62,1 %) comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent qui s'explique surtout par l'accroissement des gains découlant de la vente de placements en actions en raison, notamment, du maintien de la reprise sur le marché des actions découlant de l'amélioration de la croissance à l'échelle mondiale, des résultats sains des sociétés et du raffermissement de la confiance des consommateurs. De plus, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au premier trimestre de 2014, contre 16 millions au premier trimestre de 2013.

Total des charges

Comparaison – T1 2014 et T4 2013

Le total des charges a augmenté de 81 millions de dollars (11,6 %) par rapport au trimestre précédent, surtout en raison de la hausse des dépenses des programmes de logement et des pertes sur règlements.

Les dépenses des programmes de logement se sont chiffrées à 587 millions de dollars, en hausse de 49 millions (9,1 %) conformément aux produits, tel qu'il est indiqué précédemment.

Les pertes sur règlements, qui représentent les pertes subies pendant la période selon les variations de la provision pour règlements, se sont élevées à 102 millions de dollars, en hausse de 31 millions (43,7 %) par rapport au trimestre précédent. La provision pour règlements a accusé un recul au quatrième trimestre de 2013, conformément aux hypothèses actuarielles liées à l'amélioration de la conjoncture économique au cours du trimestre. Aucun changement n'a été apporté à la provision pour règlements pendant le premier trimestre de 2014, car les hypothèses actuarielles étaient fondées sur des conditions économiques stables. Les pertes sur règlements pendant la période reflètent la variation de la provision pour règlements pour le trimestre, laquelle a été supérieure à la variation générale au quatrième trimestre.

Comparaison – T1 2014 et T1 2013

Le total des charges s'est accru de 1 million de dollars (0,1 %) par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, demeurant relativement constant.

Impôt sur le résultat

Comparaisons – T1 2014 et T4 2013 / T1 2014 et T1 2013

L'impôt sur le résultat a accusé un recul de 49 millions de dollars (27,8 %) comparativement au trimestre précédent et a augmenté de 6 millions de dollars (5,0 %) par rapport au même trimestre en 2013, du fait surtout de la variation du résultat net. Le taux d'imposition effectif a atteint 24 % tous les trimestres.

Résultat net

Comparaisons – T1 2014 et T4 2013 / T1 2014 et T1 2013

Le résultat net a diminué de 147 millions de dollars (26,6 %) comparativement au trimestre précédent et a augmenté de 28 millions de dollars (7,4 %) par rapport au trimestre correspondant en 2013 essentiellement en raison des écarts mentionnés précédemment.

Les fluctuations des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement et des dépenses des programmes de logement s'annulent et n'ont aucune incidence sur le résultat net.

Autres éléments du résultat global

Comparaisons – T1 2014 et T4 2013 / T1 2014 et T1 2013

Les autres éléments du résultat global se sont accrus de 130 millions de dollars (94,9 %) par rapport au quatrième trimestre de 2013 et de 77 millions de dollars (40,5 %) comparativement au premier trimestre de 2013 surtout en raison d'une hausse des gains nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt), contrebalancée en partie par une diminution des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées.

Les gains nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt) se sont chiffrés à 372 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 219 millions (143,1 %) par rapport au quatrième trimestre de 2013 et de 218 millions (141,6 %) comparativement au premier trimestre de 2013. Cette hausse est surtout attribuable à une chute plus prononcée du rendement des obligations pendant le trimestre à l'étude.

Les réévaluations des montants nets au titre des prestations déterminées ont totalisé 95 millions de dollars, une baisse de 96 millions (9 600,0 %) par rapport au quatrième trimestre de 2013 et de 161 millions (169,5 %) comparativement au premier trimestre de 2013. Cette baisse s'explique principalement par la diminution du taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées, qui est passé de 4,8 % au 31 décembre 2013 à 4,3 % au 31 mars 2014.

Gestion des ressources

(En millions)	Trois mois clos le		
	31 mars 2014	31 décembre 2013	31 mars 2013
Charges opérationnelles	89	88	91
Charges opérationnelles des programmes de logement	27	31	29
Total des charges opérationnelles	116	119	120
Années-personnes (équivalents temps plein)	434	468	446

Comparaisons – T1 2014 et T4 2013 / T1 2014 et T1 2013

Le total des charges opérationnelles est demeuré plutôt stable au cours des périodes : il a diminué de 3 millions de dollars (2,5 %) par rapport au trimestre précédent et de 4 millions de dollars (3,3 %) comparativement au premier trimestre de 2013.

Pour les trois mois clos le 31 mars 2014, le nombre d'années-personnes utilisées a diminué de 34 années-personnes (7,3 %) par rapport au trimestre précédent et de 12 années-personnes (2,7 %) par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette diminution découle de la baisse des activités d'assurance prêt hypothécaire, et l'écart à la baisse plus prononcé comparativement au quatrième trimestre de 2013 est principalement attribuable aux activités saisonnières d'enquête.

RÉSULTATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'analyse financière porte sur les activités suivantes : les programmes de logement, les activités d'octroi de prêts, d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, et la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH).

Les programmes de logement et les activités d'octroi de prêts appuient le premier objectif de la Société, qui est de soutenir l'accès à des logements abordables pour les Canadiens dans le besoin.

Les activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation et la FCH appuient le deuxième objectif de la Société, qui consiste à faciliter l'accès des Canadiens à un éventail d'options de logement et à encourager la stabilité du système financier et le fonctionnement efficace et la compétitivité au sein du marché du financement de l'habitation, tout en y contribuant et en tenant dûment compte des risques de pertes que la Société encourt.

Ces objectifs et d'autres mesures de rendement sont décrits dans le Rapport annuel 2013 de la SCHL.

PROGRAMMES DE LOGEMENT

ANALYSE FINANCIÈRE

(En millions)	Trois mois clos le		
	31 mars 2014	31 décembre 2013	31 mars 2013
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	587	538	573
Dépenses des programmes de logement	587	538	573
Total	-	-	-

Comparaison – T1 2014 et T4 2013

Les crédits dépensés pour couvrir les dépenses des programmes de logement se sont accrus de 49 millions de dollars (9,1 %) par rapport au trimestre précédent, surtout en raison de l'attribution de 30 millions pour soutenir la construction de logements abordables au Nunavut, comme l'annonçait le Plan d'action économique de 2013. La tranche restante de 19 millions de dollars s'explique principalement par le calendrier des demandes soumises par les provinces et les territoires en vertu de l'IDLA.

Comparaison – T1 2014 et T1 2013

Les crédits dépensés pour couvrir les dépenses des programmes de logement ont augmenté de 14 millions de dollars (2,4 %) comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par l'attribution de 30 millions pour soutenir la construction de logements abordables au Nunavut. Cet apport a été contrebalancé par le calendrier des demandes soumises par les provinces et les territoires en vertu de l'IDLA et une baisse des subventions versées à l'égard du portefeuille de logements sociaux existants.

SITUATION FINANCIÈRE

Examen du bilan

Les dépenses engagées pour l'application des programmes de logement mais non remboursées sont comptabilisées dans les montants à recevoir du gouvernement du Canada et les dépenses des programmes de logements à payer sont inscrites dans les charges à payer au bilan des activités d'octroi de prêts.

Liquidité

La source de liquidité de la Société pour le financement des programmes de logement est le gouvernement, qui verse des fonds au moyen des crédits parlementaires annuels.

Les activités liées aux programmes de logement sont exposées à un risque de liquidité minime en raison des variations du calendrier des flux de trésorerie, soit l'écart entre le moment où sont affectés les crédits (c.-à-d. les versements aux tiers) et celui où les crédits sont recouverts auprès du gouvernement. Pour atténuer ce risque, la SCHL maintient des liquidités afin de couvrir la non-concordance du calendrier. La Société peut également accéder quotidiennement au Trésor, une source de financement pour les crédits offerte par le gouvernement.

Accords et obligations contractuelles hors bilan

Il n'y a eu aucun changement important des accords à long terme au cours du trimestre. Des précisions concernant les accords et obligations contractuelles hors bilan liés aux programmes de logement sont fournies dans le Rapport annuel 2013 de la SCHL.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR L'AFFECTATION DES CRÉDITS

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les crédits autorisés par le Parlement et accordés à la Société pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant total comptabilisé par la SCHL pendant son exercice, qui correspond à l'année civile.

(En millions)	Trois mois clos le	
	31 mars 2014	31 mars 2013
Montants prévus pour l'application des programmes de logement :		
Montants autorisés en 2013-2014 (2012-2013)		
Budget principal des dépenses	2 131	2 140
Budget supplémentaire des dépenses A	-	-
Budget supplémentaire des dépenses B	-	-
Budget supplémentaire des dépenses C	-	-
Autorisations législatives inutilisées	-	-
	2 131	2 140
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2013 (2012)	(1 498)	(1 514)
Moins les crédits inutilisés pour 2013-2014 (2012-2013)	(46)	(53)
Tranches de 2013-2014 (2012-2013) comptabilisées en 2014 (2013)	587	573
Montants autorisés en 2014-2015 (2013-2014)		
Budget principal des dépenses	2 097	2 131
Budget supplémentaire des dépenses A	-	-
Budget supplémentaire des dépenses B	-	-
Budget supplémentaire des dépenses C	-	-
Total des crédits de l'exercice	2 097	2 131
Moins la tranche à comptabiliser au cours de l'année civile 2014 (2013)	(2 097)	(2 131)
Crédits inutilisés prévus pour 2014-2015 (réellement inutilisés en 2013-2014)	-	-
Tranches de 2014-2015 (2013-2014) comptabilisées en 2014 (2013)	-	-
Total des crédits comptabilisés – trois mois clos le 31 mars	587	573

Les crédits de 2 131 millions de dollars approuvés par le Parlement pour l'exercice 2013-2014 comprennent un montant de 30 millions de dollars affecté à la construction de logements abordables au Nunavut qui a été approuvé en vertu du projet de loi C-60 – Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013. Au 31 mars 2014, les dépenses totales par rapport au niveau de référence s'élevaient à 2 085 millions de dollars (98 %).

Les crédits inutilisés de la SCHL comptabilisés pour l'exercice 2013-2014 se sont élevés à 46 millions de dollars. Étant incluse dans le niveau de référence de 2 131 millions de dollars pour 2013-2014, une affectation bloquée de 10,2 millions découlant du report de fonds à des années ultérieures au moyen de la mise à jour annuelle des niveaux de référence pour 2014-2015. Une fois déduits de cette affectation bloquée, les crédits inutilisés de la SCHL se sont élevés à 36 millions de dollars. Les crédits inutilisés découlent de la baisse des taux d'intérêt, laquelle contribue à réduire le montant des subventions versées à l'égard du portefeuille de logements sociaux existants.

OCTROI DE PRÊTS

ANALYSE FINANCIÈRE

(En millions)	Trois mois clos le		
	31 mars 2014	31 décembre 2013	31 mars 2013
Produits d'intérêts nets	3	56	3
Autres produits	4	31	(1)
Total des produits	7	87	2
Charges opérationnelles	5	6	6
Total des charges	5	6	6
Résultat avant impôt	2	81	(4)
Impôt sur le résultat	(2)	18	(3)
Résultat net	4	63	(1)

Total des produits

Comparaison – T1 2014 et T4 2013

Le total des produits a baissé de 80 millions de dollars (92,0 %) par rapport au trimestre précédent. Cette baisse est surtout attribuable à une diminution des produits d'intérêts nets et des autres produits.

Les produits d'intérêts nets ont connu une diminution de 53 millions de dollars (94,6 %) comparativement au trimestre précédent, un recouvrement de pertes d'intérêts (53 millions) ayant été comptabilisé au quatrième trimestre de 2013, alors qu'aucun montant n'a été comptabilisé à ce titre au cours du trimestre courant.

Quant aux autres produits, leur baisse de 27 millions de dollars (87,1 %) par rapport au trimestre précédent est surtout attribuable à l'incidence de l'adoption de l'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* pour les immeubles de placement au cours du quatrième trimestre de 2013, qui a entraîné un gain de 23 millions de dollars.

Comparaison – T1 2014 et T1 2013

Le total des produits s'est accru de 5 millions de dollars (250,0 %) comparativement au même trimestre de l'exercice précédent. Cette croissance est surtout attribuable à une augmentation des autres produits, les gains latents sur les instruments financiers ayant augmenté comme suite à une diminution des taux d'intérêt.

Total des charges

Comparaisons – T1 2014 et T4 2013 / T1 2014 et T1 2013

Le total des charges a été semblable à ce qu'il était au trimestre précédent et au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Résultat net

Les activités d'octroi de prêts sont exercées en visant le seuil d'équilibre. Toutefois, un profit ou une perte minime peut être réalisé pour une période donnée en raison de non-concordances dans les structures de couverture utilisées pour couvrir les risques de refinancement, de réinvestissement et de change.

Comparaison – T1 2014 et T4 2013

Le résultat net a reculé de 59 millions de dollars (93,7 %) par rapport au trimestre précédent, ce qui est surtout attribuable à la diminution des produits d'intérêts nets et des autres produits mentionnée précédemment et à l'incidence sur ces éléments de la charge d'impôt sur le résultat.

Comparaison – T1 2014 et T1 2013

Le résultat net s'est accru de 5 millions de dollars (500,0 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, une hausse attribuable principalement à l'augmentation des autres produits, tel qu'il est indiqué précédemment.

SITUATION FINANCIÈRE**Examen du bilan**

(En millions)	Au	
	31 mars 2014	31 décembre 2013
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements en valeurs mobilières	2 255	1 838
Prêts et intérêts courus à recevoir	10 762	11 102
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	362	311
Débiteurs et autres actifs	384	342
Total de l'actif	13 763	13 593
Emprunts et intérêts courus à payer	12 946	12 802
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	183	149
Créditeurs et autres passifs	476	450
Total du passif	13 605	13 401
Total des capitaux propres¹	158	192

¹ Le total des capitaux propres pour les activités d'octroi de prêts comprend la réserve pour l'octroi de prêts de 133 millions de dollars (167 millions au 31 décembre 2013) et le surplus d'apport de 25 millions (25 millions au 31 décembre 2013).

Total de l'actif

Le total de l'actif s'est accru de 170 millions de dollars (1,3 %) depuis le 31 décembre 2013, en fonction surtout d'une augmentation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements en valeurs mobilières, ainsi que des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par une diminution des prêts et des intérêts courus à recevoir.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements en valeurs mobilières ont augmenté de 417 millions de dollars (22,7 %) par rapport au 31 décembre 2013. Les placements au titre des activités d'octroi de prêts sont gérés à court terme et peuvent varier d'un exercice à l'autre en fonction du calendrier des renouvellements et des nouveaux prêts versés.

Les montants à recevoir du gouvernement du Canada ont connu une hausse de 51 millions de dollars (16,4 %) comparativement au 31 décembre 2013. Cette hausse résulte principalement du calendrier des paiements effectués aux termes des ententes sur le logement social conclues avec les provinces et les territoires.

Les prêts et intérêts courus à recevoir ont diminué de 340 millions (3,1 %) depuis le 31 décembre 2013, en raison des remboursements prévus au titre des programmes de prêt, à l'arrivée des échéances.

Total du passif

Le total du passif s'est accru de 204 millions de dollars (1,5 %) depuis le 31 décembre 2013, en fonction surtout d'une augmentation des emprunts, des intérêts courus à payer et du passif au titre des régimes à prestations déterminées.

Les emprunts et intérêts courus à payer ont augmenté de 144 millions de dollars (1,1 %) par rapport au 31 décembre 2013, principalement en raison des exigences de capitalisation liées aux prochains renouvellements de prêts et aux nouveaux prêts versés.

Le passif au titre des régimes à prestations déterminées a connu une hausse de 34 millions de dollars (22,8 %) comparativement au 31 décembre 2013, laquelle s'explique essentiellement par les variations des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées qui découlent surtout d'une baisse du taux d'actualisation.

Total des capitaux propres

Le total des capitaux propres a diminué de 34 millions de dollars (17,7 %) depuis le 31 décembre 2013, en raison surtout des variations des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées, tel qu'il est expliqué précédemment.

Gestion du capital

Conformément à la *Loi sur la SCHL*, les résultats des activités d'octroi de prêts sont conservés par la Société dans une réserve qui est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars.

La Société conserve la réserve conformément à son cadre de gestion du capital afin de gérer les risques de crédit et de taux d'intérêt liés aux prêts remboursables par anticipation. Cette réserve comprend aussi les variations latentes de la juste valeur marchande au titre des activités d'octroi de prêts et les réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées, tant pour les activités d'octroi de prêts que pour celles liées aux programmes de logement. Les écarts actuariels des activités liées aux programmes de logement sont comptabilisés dans cette réserve jusqu'à ce qu'ils soient remboursés par le gouvernement au moyen des crédits parlementaires.

(En millions)	Au	
	31 mars 2014	31 décembre 2013
Réserve pour l'octroi de prêts	133	167

La réserve pour l'octroi de prêts a diminué de 34 millions de dollars (20,4 %) par rapport au 31 décembre 2013, en raison essentiellement des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées.

Liquidité

La SCHL gère les activités d'octroi de prêts de manière à ce que les flux de trésorerie soient suffisants pour répondre aux besoins le moment venu. Les principales sources de liquidité des activités d'octroi de prêts sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le capital et les intérêts reçus sur les prêts et les placements en valeurs mobilières, ainsi qu'une facilité de trésorerie à un jour. L'émission continue de prêts est financée grâce au Programme d'emprunt des sociétés d'État. Il n'y a eu aucun changement important du plan d'emprunt au cours du trimestre. Des précisions concernant les liquidités liées aux activités d'octroi de prêts sont fournies dans le Rapport annuel 2013 de la SCHL.

Accords et obligations contractuelles hors bilan

Il n'y a eu aucun changement important des conventions de prêts au cours du trimestre.

ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

La SCHL offre aux prêteurs une assurance contre les pertes résultant d'un défaut de paiement des emprunteurs ayant contracté un prêt hypothécaire. Les produits sont constitués des primes d'assurance, des droits de demande et des produits de placements. Les charges se composent des charges opérationnelles et des pertes sur règlements. Les activités d'assurance prêt hypothécaire génèrent la quasi-totalité du résultat net de la Société.

Les activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL connaissent des variations saisonnières, le premier trimestre présentant normalement les volumes les plus bas. Les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires consentis et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été du fait des ventes de logements. Les pertes sur règlements varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique, de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

PRODUITS D'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité – Assurance protégeant le prêteur contre les défauts de paiement à l'égard des prêts garantis par des propriétés résidentielles comptant de un à quatre logements. Cette assurance est contractée au moment de l'octroi du prêt et le coût en est habituellement assumé par l'emprunteur. Elle s'applique aux deux types de prêts suivants :

- **Prêts à rapport prêt-valeur élevé** – Au moment où le prêt est consenti, l'emprunteur verse une mise de fonds de moins de 20 %. Le propriétaire doit habiter un des logements. En vertu de la loi, les prêteurs assujettis à la réglementation fédérale et la plupart des prêteurs assujettis à une réglementation provinciale doivent faire assurer ces prêts hypothécaires.
- **Prêts à faible rapport prêt-valeur** – Au moment où le prêt est consenti, l'emprunteur verse une mise de fonds de 20 % ou plus. La loi n'oblige pas les prêteurs à assurer ce type de prêts, mais ces derniers peuvent faire de l'assurance prêt hypothécaire une condition d'approbation du prêt. Il n'est pas nécessaire que le propriétaire habite un des logements (p. ex., dans le cas de logements locatifs).

Assurance de portefeuille – Assurance prêt hypothécaire visant des blocs de prêts à faible rapport prêt-valeur en cours de remboursement antérieurement non assurés à l'unité, et garantis par des propriétés résidentielles comptant de un à quatre logements. L'assurance est contractée et payée par le prêteur.

Assurance pour immeubles collectifs résidentiels – Assurance prêt hypothécaire consentie pour la construction, l'achat et le refinancement d'immeubles collectifs résidentiels comptant cinq logements ou plus. Il peut s'agir d'immeubles locatifs, de centres d'hébergement et de résidences pour personnes âgées, d'ensembles de logements abordables ou de logements pour étudiants.

VOLUME DE PRÊTS ASSURÉS

Mesures	Trois mois clos le		
	31 mars 2014	31 décembre 2013	31 mars 2013
Volume de prêts assurés (nombre de logements)	55 386	83 165	52 078
Propriétaires-occupants, à l'unité	27 869	45 759	29 846
Portefeuille	6 785	7 240	1 078
Immeubles collectifs résidentiels	20 732	30 166	21 154
Volume de prêts assurés (M\$)	9 328	14 457	8 195
Propriétaires-occupants, à l'unité	6 511	10 761	6 654
Portefeuille	1 669	1 926	224
Immeubles collectifs résidentiels	1 148	1 770	1 317

Le volume de prêts assurés par la SCHL est tributaire de l'économie, des marchés de l'habitation, des pressions de la concurrence et du contexte réglementaire. Les révisions successives apportées par le gouvernement aux paramètres de la garantie en ce qui a trait aux types de prêts hypothécaires qui peuvent être assurés ont eu pour effet de réduire la taille du marché des prêts à rapport prêt-valeur (RPV) élevé pour propriétaires-occupants assurés à l'unité et d'éliminer de fait le marché des prêts de refinancement à rapport prêt-valeur élevé.

Comparaison – T1 2014 et T4 2013

Le volume total des prêts assurés par la SCHL (en nombre de logements) au premier trimestre de 2014 a décliné de 27 779 logements (33,4 %) par rapport au trimestre précédent, ce qui est principalement attribuable aux variations saisonnières. En effet, le premier trimestre affiche généralement le plus faible volume de l'exercice.

- Pour les logements de propriétaires-occupants, le volume combiné de prêts achat et de refinancement assurés à l'unité a chuté de 17 890 logements (39,1 %) comparativement à la période précédente. Le volume des prêts achat a décliné de 40,8 %, tandis que celui des prêts de refinancement a baissé de 25,6 % par rapport au trimestre précédent, en raison principalement des variations saisonnières conjuguées à un rétrécissement de la part de marché.
- Le volume des prêts assurés en portefeuille a fléchi de 455 logements (6,3 %) par rapport à la période précédente, ce qui s'explique essentiellement par la répartition dans le temps des activités d'achat du produit d'assurance de portefeuille de la part des prêteurs, laquelle peut grandement varier d'un trimestre à un autre. La SCHL réduit l'accès à son produit d'assurance de portefeuille au moyen d'un mécanisme d'attribution. Pour 2014, un volume total d'une valeur de 9 milliards de dollars (11 milliards en 2013) est attribué entre les différents prêteurs.
- Le volume se rapportant aux immeubles collectifs résidentiels a diminué de 9 434 logements (31,3 %) comparativement au trimestre précédent, en raison d'une contraction de l'activité tant pour les prêts achat que pour les prêts de refinancement. L'activité dans ce segment peut varier considérablement d'un trimestre à l'autre.

Comparaison – T1 2014 et T1 2013

Le volume de prêts assurés par la SCHL (en nombre de logements) a augmenté de 3 308 logements (6,4 %) par rapport à la même période en 2013, principalement à la suite d'une hausse de l'activité d'assurance de portefeuille.

- Pour les logements de propriétaires-occupants, le volume combiné de prêts achat et de refinancement assurés à l'unité a diminué de 1 977 logements (6,6 %) comparativement à la période correspondante en 2013. Les volumes des prêts achat et de refinancement ont fléchi respectivement de 2,3 % et de 26,6 % par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, en raison surtout d'une diminution de la part de marché.
- Le volume de prêts assurés en portefeuille a grimpé de 5 707 logements (529,4 %) par rapport au premier trimestre de 2013, parce que les prêteurs ont fait assurer une plus forte portion de leur attribution d'assurance de portefeuille au premier trimestre de 2014 qu'au cours du même trimestre de l'exercice précédent. L'activité d'assurance de portefeuille avait été négligeable au premier trimestre de 2013 à cause d'un retard dans la finalisation des attributions accordées aux prêteurs. La SCHL s'attend à ce que, en 2014, les prêteurs utilisent la totalité de l'attribution annuelle de 9 milliards de dollars.
- Le volume de prêts pour immeubles collectifs résidentiels a décliné de 422 logements (2,0 %) par rapport au même trimestre en 2013, en raison principalement d'une contraction des prêts achat dans ce segment en partie compensée par une hausse des prêts de refinancement. En fait, les prêts de refinancement ont représenté 80 % du volume total comptabilisé dans le segment des immeubles collectifs résidentiels. Cette croissance est attribuable au refinancement des prêts consentis il y a environ cinq ans, alors que la SCHL connaissait une augmentation notable des demandes d'assurance au sortir de la crise financière.

ANALYSE FINANCIÈRE

(En millions)	Trois mois clos le		
	31 mars 2014	31 décembre 2013	31 mars 2013
Primes et droits perçus	206	321	210
Propriétaires-occupants, à l'unité	151	254	160
Portefeuille	7	4	1
Immeubles collectifs résidentiels	48	63	49
Règlements payés	102	97	133
Propriétaires-occupants, à l'unité	95	91	118
Portefeuille	7	5	13
Immeubles collectifs résidentiels	-	1	2
Primes et droits acquis	400	457	415
Produits de placements	149	188	136
Autres produits	74	54	47
Total des produits	623	699	598
Pertes sur règlements	102	71	113
Charges opérationnelles	57	57	59
Total des charges	159	128	172
Résultat avant impôt	464	571	426
Impôt sur le résultat	112	139	104
Résultat net	352	432	322
Taux de prêts en souffrance	0,35 %	0,34 %	0,35 %
Indice de l'importance des règlements	28,3 %	28,9 %	30,2 %
Pourcentage de pertes	25,5 %	15,5 %	27,2 %
Ratio des charges opérationnelles	14,3 %	12,5 %	14,2 %
Ratio mixte	39,8 %	28,0 %	41,4 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	264 %	250 %	231 %
Rendement des capitaux propres	9,6 %	12,3 %	9,9 %
Rendement de la cible de capital immobilisé	12,6 %	15,4 %	11,7 %

Primes et droits perçus**Comparaison – T1 2014 et T4 2013**

Les primes et droits perçus ont diminué de 115 millions de dollars (35,8 %) par rapport au trimestre précédent, ce qui cadre avec une baisse des volumes et les variations saisonnières.

Comparaison – T1 2014 et T1 2013

Les primes et droits perçus, qui ont fléchi de 4 millions de dollars (1,9 %), sont demeurés relativement semblables à ce qu'ils étaient au premier trimestre de 2013.

Total des produits**Comparaison – T1 2014 et T4 2013**

Le total des produits a régressé de 76 millions de dollars (10,9 %) comparativement au quatrième trimestre de 2013, en raison surtout d'un fléchissement des primes et droits acquis et des produits de placements, partiellement contrebalancé par une hausse des autres produits.

Les primes et droits acquis ont reculé de 57 millions de dollars (12,5 %) par rapport au trimestre précédent, essentiellement à la suite des révisions apportées à la réglementation relative à l'assurance prêt hypothécaire, dont les effets sont maintenant plus clairement visibles, soit une baisse des volumes de prêts assurés comparativement au quatrième trimestre de 2013. La réserve pour primes non acquises s'élevait à 5,8 milliards de dollars à la clôture du trimestre.

Les produits de placements ont connu une baisse de 39 millions de dollars (20,7 %) par rapport au trimestre précédent; des distributions annuelles de 37 millions de dollars provenant de fonds communs avaient en effet été acquises au quatrième trimestre de 2013, ce qui ne s'est pas produit au premier trimestre de 2014.

Les autres produits se sont accrus de 20 millions de dollars (37,0 %) comparativement au trimestre précédent, ce qui s'explique essentiellement par un gonflement des gains nets réalisés de 36 millions (180,0 %) attribuable à une hausse de 20 millions des gains au sein du portefeuille d'obligations. Cette hausse résulte d'une variation plus marquée des rendements des obligations au cours du trimestre. De plus, comme la reprise s'est poursuivie sur les marchés des actions, les ventes d'actions canadiennes et internationales ont entraîné une augmentation de 11 millions de dollars des gains réalisés.

Le gonflement des gains nets réalisés a été contrebalancé par une diminution de 16 millions de dollars (50,0 %) des gains nets latents du fait, principalement, d'une baisse des rendements des actions internationales attribuable à la conjoncture des marchés au premier trimestre de 2014.

Comparaison – T1 2014 et T1 2013

Le total des produits a augmenté de 25 millions de dollars (4,2 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, en raison surtout d'une croissance des autres produits attribuable à l'écart des gains nets réalisés.

Les gains nets réalisés se sont établis à 56 millions de dollars, une progression de 28 millions (100,0 %) par rapport au premier trimestre de 2013 qui résulte surtout d'une hausse des gains sur les placements en actions de 20 millions de dollars attribuable à la reprise soutenue sur les marchés des actions. En outre, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au premier trimestre de 2014, contre 16 millions au premier trimestre de 2013.

Règlements payés et prêts en souffrance

Comparaison – T1 2014 et T4 2013

Les règlements payés au premier trimestre sont demeurés relativement stables, s'établissant à 102 millions de dollars; il s'agit d'une augmentation de 5 millions de dollars (5,2 %) comparativement au trimestre précédent, ce qui témoigne de la stabilité de la conjoncture économique.

Comparaison – T1 2014 et T1 2013

Le montant des règlements payés au premier trimestre de 2014 a été de 31 millions de dollars inférieur (23,3 %) à celui du même trimestre de l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par une baisse des règlements payés sur les prêts de propriétaires-occupants assurés à l'unité et sur les prêts assurés en portefeuille, attribuable à l'amélioration de la conjoncture économique.

	Au			
	31 mars 2014		31 décembre 2013	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance
Propriétaires-occupants, à l'unité	7 851	0,52 %	7 749	0,51 %
Portefeuille	2 166	0,16 %	2 151	0,15 %
Immeubles collectifs résidentiels	141	0,68 %	133	0,64 %
Total	10 158	0,35 %	10 033	0,34 %

La SCHL établit son taux de prêts en souffrance d'après le nombre de prêts dont les paiements sont en retard depuis plus de 90 jours par rapport au nombre de prêts assurés en cours de remboursement.

Le taux de prêts en souffrance au sein du portefeuille de prêts assurés par la SCHL était de 0,35 % au 31 mars 2014, une augmentation de 0,01 point comparativement à la clôture de l'exercice 2013. Cette augmentation est principalement attribuable à un accroissement des taux du côté des prêts hypothécaires pour propriétaires-occupants assurés à l'unité.

Sur l'ensemble des prêts en souffrance, 77 % étaient des prêts hypothécaires pour propriétaires-occupants assurés à l'unité, 21 % des prêts assurés en portefeuille et 2 % des prêts pour immeubles collectifs résidentiels. De récentes limitations touchant l'assurance de portefeuille auront pour effet de modifier la future composition de l'ensemble du portefeuille de prêts assurés. Comme le taux de prêts en souffrance parmi les prêts assurés en portefeuille est plus faible que celui des prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité, le taux global de prêts en souffrance au sein de l'ensemble des prêts assurés par la SCHL devrait augmenter avec le temps.

Le nombre total de prêts en souffrance était de 10 158 au 31 mars 2014, soit une hausse de 125 prêts (1,2 %) comparativement à la clôture de l'exercice 2013.

Total des charges

Comparaison – T1 2014 et T4 2013

Le total des charges s'est accru de 31 millions de dollars (24,2 %) par rapport au trimestre précédent, ce qui s'explique surtout par les pertes sur règlements qui ont dépassé de 31 millions (43,7 %) les chiffres du trimestre précédent. Cette augmentation est attribuable aux modifications apportées, au quatrième trimestre de 2013, aux hypothèses actuarielles compte tenu de la conjoncture économique à long terme, tel qu'il est mentionné précédemment.

Comparaison – T1 2014 et T1 2013

Le total des charges, qui a diminué de 13 millions de dollars (7,6 %), est demeuré relativement stable par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.

Résultat net

Comparaison – T1 2014 et T4 2013

Le résultat net a fléchi de 80 millions de dollars (18,5 %) comparativement au trimestre précédent en raison essentiellement d'une baisse des primes et droits acquis et des produits de placements conjuguée à une hausse des pertes sur règlements, comme il est indiqué précédemment.

Comparaison – T1 2014 et T1 2013

Le résultat net a progressé de 30 millions de dollars (9,3 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent du fait principalement d'une hausse des autres produits, tel qu'il est mentionné précédemment.

Ratios

Comme complément d'information aux résultats financiers des activités d'assurance prêt hypothécaire, la SCHL a également recours à des mesures financières et à des ratios pour analyser son rendement.

Comparaison – T1 2014 et T4 2013

Pour les trois mois clos le 31 mars 2014, le pourcentage de pertes, le ratio des charges opérationnelles et le ratio mixte ont augmenté comparativement au trimestre clos le 31 décembre 2013, par suite d'une contraction des primes et droits acquis et d'une hausse des pertes sur règlements, comme il est indiqué précédemment.

Le rendement des capitaux propres pour les trois mois clos le 31 mars 2014 s'est établi à 9,6 %, soit une baisse de 2,7 points par rapport au trimestre précédent, attribuable à un recul du résultat net et à une plus forte croissance des capitaux propres moyens.

Le rendement de la cible de capital immobilisé pour les trois mois clos le 31 mars 2014 a été de 12,6 %, soit un fléchissement de 2,8 points comparativement au trimestre précédent, attribuable à une contraction du résultat net.

Comparaison – T1 2014 et T1 2013

Dans l'ensemble, les ratios dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire sont demeurés relativement stables comparativement à ceux du premier trimestre de 2013.

SITUATION FINANCIÈRE

Examen du bilan

(En millions)	Au	
	31 mars 2014	31 décembre 2013
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements en valeurs mobilières	21 833	20 980
Intérêts courus à recevoir	157	104
Débiteurs et autres actifs	442	457
Total de l'actif	22 432	21 541
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	348	91
Provision pour règlements	869	869
Primes et droits non acquis	5 756	5 947
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	264	201
Créditeurs et autres passifs	233	117
Total du passif	7 470	7 225
Total des capitaux propres	14 962	14 316

Total de l'actif

Le total de l'actif a augmenté de 891 millions de dollars (4,1 %) par rapport au 31 décembre 2013, ce qui s'explique surtout par une hausse de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements en valeurs mobilières, ainsi que des intérêts courus à recevoir.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements en valeurs mobilières ont progressé de 853 millions de dollars (4,1 %) en raison de flux de trésorerie positifs provenant des activités opérationnelles et des rendements favorables de l'ensemble du portefeuille de placements.

Les intérêts courus à recevoir ont connu une hausse de 53 millions de dollars (51,0 %) principalement attribuable à un moins grand nombre de paiements de coupons reçus au premier trimestre de 2014 qu'au quatrième trimestre de 2013, conjugué à une croissance des soldes de placements obligataires.

Total du passif

Le total du passif s'est accru de 245 millions de dollars (3,4 %) par rapport au 31 décembre 2013, ce qui résulte surtout d'une hausse des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat, du passif au titre des régimes à prestations déterminées et des créditeurs et autres passifs, partiellement contrebalancée par une baisse des primes et droits non acquis.

Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ont grimpé de 257 millions de dollars (282,4 %) à la suite d'une baisse d'activité au quatrième trimestre de 2013, suivie d'un retour aux niveaux habituels au premier trimestre de 2014.

Les primes et droits non acquis ont diminué de 191 millions de dollars (3,2 %) en raison surtout d'une contraction des primes et droits perçus découlant d'un déclin des volumes, tel qu'il est indiqué précédemment.

Le passif au titre des régimes à prestations déterminées a progressé de 63 millions de dollars (31,3 %) en raison d'une diminution du taux d'actualisation.

Les créditeurs et autres passifs ont augmenté de 116 millions de dollars (99,1 %), ce qui s'explique essentiellement par une croissance de 99 millions du passif d'impôt différé enregistrée sur les réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées.

Total des capitaux propres

Le total des capitaux propres du Canada a augmenté de 646 millions de dollars (4,5 %), ce qui découle du résultat global comptabilisé pendant l'année.

Gestion du capital

Le cadre de gestion du capital de la SCHL est conforme aux lignes directrices établies par le BSIF. Conformément aux lignes directrices en matière de capital s'appliquant aux assureurs hypothécaires du Canada, la SCHL calcule le ratio du capital disponible sur le capital minimal requis par le BSIF. Ce calcul s'appelle le test du capital minimal (TCM).

La SCHL fixe une cible interne de capital supérieure au capital minimal requis. La cible interne est fixée à un niveau permettant de couvrir tous les risques liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire. Elle est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, que des problèmes financiers doivent être résolus. La cible interne de capital a été fixée à 185 % (185 % en 2013) du capital minimal requis.

Conformément à son cadre de gestion du capital, la SCHL gère ses activités selon un niveau de capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Par conséquent, la Société a fixé une cible de capital immobilisé qui dépasse la cible interne.

La cible de capital immobilisé est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis par le cadre de gestion du capital de la SCHL et est établie de manière à donner à la direction suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà du niveau cible interne. La cible de capital immobilisé a été fixée à 200 % (200 % en 2013) du capital minimal requis.

La SCHL affecte les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global des activités d'assurance prêt hypothécaire en fonction du niveau cible de capital immobilisé de 200 %. Au 31 mars 2014, le capital affecté s'établissait à 11 378 millions de dollars (11 493 millions en 2013).

(En millions, sauf indication contraire)	Au	
	31 mars 2014	31 décembre 2013
Résultats non distribués non affectés	3 584	2 823
Capital affecté des activités d'assurance prêt hypothécaire		
Résultats non distribués affectés	10 033	10 497
Cumul des autres éléments du résultat global	1 345	996
Total du capital affecté	11 378	11 493
Total des capitaux propres	14 962	14 316
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(240)	(231)
Capital disponible	14 722	14 085
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM de 100 %)	264 %	250 %
Cible interne de capital de la SCHL (% selon le TCM)	185 %	185 %
Cible de capital immobilisé de la SCHL (% selon le TCM)	200 %	200 %

Le capital disponible de 14 722 millions de dollars (14 085 millions en 2013) équivalait à 264 % (250 % en 2013) du capital minimal requis, une hausse de 14 points comparativement au trimestre précédent attribuable à une progression des résultats non distribués reflétant les gains pour la période.

Liquidité

La SCHL gère ses activités d'assurance prêt hypothécaire de manière à ce que les flux de trésorerie soient suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations lorsque celles-ci sont exigibles. Pour ce faire, elle applique des politiques sur la gestion des risques de liquidité et des processus de projection des flux de trésorerie et des liquidités et elle fait des placements dans des actifs de grande qualité. Étant donné le long délai entre le moment où survient le défaut et celui du paiement du règlement connexe et puisque les primes et les droits d'assurance sont habituellement plus élevés que les règlements payés, le risque de liquidité associé aux activités d'assurance prêt hypothécaire est généralement faible.

Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire est financé par les flux de trésorerie générés par les primes, les droits de demande et les intérêts reçus, déduction faite des règlements et des charges opérationnelles payés. L'objectif d'investissement du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire consiste à maximiser le rendement global avant impôt et après déduction des charges opérationnelles connexes. Pour ce faire, il s'agit de mettre en place une répartition stratégique de l'actif qui tient compte de l'horizon temporel et des besoins de liquidité du passif, ainsi que du contexte réglementaire, des objectifs de capital et de l'appétit pour le risque de la Société. La liquidité sur le marché des divers placements et catégories d'actifs du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire est évaluée régulièrement par rapport aux besoins de trésorerie projetés.

La juste valeur des placements sous gestion totalisait 21,8 milliards de dollars au 31 mars 2014, contre 21,0 milliards au 31 décembre 2013.

Accords et obligations contractuelles hors bilan

En vertu des IFRS, certaines transactions réalisées dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire ne sont pas inscrites au bilan consolidé et d'autres le sont à un montant qui diffère du plein montant du contrat ou du montant nominal. Ces accords hors bilan comprennent les contrats d'assurance, les obligations contractuelles et certains engagements. Outre les informations contenues dans les lignes qui suivent, de plus amples renseignements sont fournis dans le Rapport annuel 2013 de la SCHL.

Contrats d'assurance en vigueur

Les activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées au risque d'assurance inhérent à la souscription des contrats d'assurance prêt hypothécaire. Ces contrats transfèrent le risque à la Société en protégeant les institutions financières contre les pertes de crédit imputables à la défaillance des emprunteurs. Aux termes d'un contrat d'assurance prêt hypothécaire, l'institution financière est assurée contre le risque de perte découlant du défaut de paiement de l'emprunteur pendant une période de temps prédéterminée. Le montant assuré correspond au solde en capital du prêt, auquel s'ajoutent les intérêts. Le total des contrats d'assurance en vigueur représente le risque associé aux activités d'assurance prêt hypothécaire.

Au 31 mars 2014, les contrats d'assurance en vigueur s'établissaient à 555 milliards de dollars, en baisse de 2 milliards (0,4 %) par rapport au 31 décembre 2013. Les nouveaux prêts assurés ont totalisé 9 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement des prêts se sont élevés à 11 milliards. La SCHL s'attend à ce que les remboursements des prêts hypothécaires se poursuivent au rythme d'environ 60 à 65 milliards de dollars par année. Ces remboursements compensent les hausses futures de l'encours d'assurance de la SCHL résultant de la souscription de nouveaux contrats d'assurance.

(En milliards)	Au	
	31 mars 2014	31 décembre 2013
Total des contrats d'assurance en vigueur	555	557
Propriétaires-occupants, à l'unité	288	288
Portefeuille	217	219
Immeubles collectifs résidentiels	50	50

En vertu de l'article 11 de la LNH, le total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards en 2013).

TITRISATION

La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts aux porteurs de titres adossés à des prêts hypothécaires assurés. Les produits sont tirés des droits de demande et de cautionnement, des produits de placements ainsi que des produits d'intérêts sur les prêts liés au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA). Les charges sont composées principalement des charges d'intérêts sur les prêts aux termes du PAPHA et des charges opérationnelles. Les produits tirés des droits de demande et les frais liés au nouveau cadre juridique des obligations sécurisées administré par la SCHL font également partie de ce segment.

En vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, le solde des cautionnements de capital ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars. Pour 2014, le ministre des Finances a autorisé la SCHL à consacrer jusqu'à 80 milliards de dollars aux nouveaux cautionnements de TH LNH du marché et jusqu'à 40 milliards aux nouveaux cautionnements d'OHC. Ces plafonds sont suffisants pour répondre à la demande de cautionnements des années passées.

La SCHL est responsable de l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées au Canada. Ni le gouvernement du Canada ni la SCHL ne garantissent les obligations sécurisées inscrites. De plus, les prêts hypothécaires assurés ne peuvent pas être donnés en garantie des obligations sécurisées. La SCHL administre le cadre juridique selon le principe de recouvrement des coûts.

NOUVEAUX TITRES CAUTIONNÉS

(En millions)	Trois mois clos le		
	31 mars 2014	31 décembre 2013	31 mars 2013
Total des nouveaux titres cautionnés	22 505	20 522	27 268
TH LNH	13 505	10 772	17 268
OHC	9 000	9 750	10 000

Comparaison – T1 2014 et T4 2013

Les nouveaux cautionnements de la SCHL pour le premier trimestre de 2014 se sont établis à 2,0 milliards de dollars (9,7 %) de plus qu'au trimestre précédent. Cette hausse est surtout attribuable à la capacité de cautionnement de 20 milliards de dollars accordée au premier trimestre de 2014, comparativement à celle de 13 milliards au quatrième trimestre de 2013. Les émetteurs agréés ont ainsi pu mettre en circulation un nombre accru de TH LNH cautionnés, qui se sont chiffrés à 2 733 millions de dollars (25,4 %) de plus qu'au trimestre précédent.

Comparaison – T1 2014 et T1 2013

Au premier trimestre de 2014, les nouveaux cautionnements de la SCHL ont totalisé 4,8 milliards de dollars (17,5 %) de moins qu'à la même période en 2013 du fait essentiellement du moins grand nombre de TH LNH cautionnés mis en circulation par les émetteurs agréés. Cette diminution s'explique par l'application, au premier trimestre de 2014, de la méthode d'attribution trimestrielle qui impose un plafond aux émetteurs agréés et qui n'était pas encore en place au premier trimestre de 2013.

PROGRAMMES DE TITRISATION

Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (TH LNH) – Les TH LNH sont émis par des institutions financières agréées et sont adossés à des blocs de prêts hypothécaires à l'habitation assurés et admissibles en vertu de la LNH. Les porteurs de TH LNH reçoivent des paiements de capital et d'intérêts provenant des prêts hypothécaires. La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts aux porteurs de titres.

Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) – Les OHC sont émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation, une entité ad hoc qui acquiert des prêts hypothécaires à l'habitation assurés et admissibles regroupés en TH LNH. Les porteurs d'OHC touchent des intérêts à taux fixe ou à taux variable et obtiennent le remboursement du capital à l'échéance des obligations. La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts aux porteurs.

Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) – En octobre 2008, soucieux de maintenir l'offre de crédit à long terme au Canada, le gouvernement fédéral a autorisé la SCHL à acquérir des TH LNH auprès de différentes institutions financières canadiennes, moyennant un processus d'adjudication concurrentielle. Le PAPHA est demeuré en vigueur jusqu'à la fin du mois de mars 2010; la SCHL avait alors acheté des TH LNH à hauteur de 69,3 milliards de dollars. L'arrivée à échéance des actifs et des passifs aux termes du PAPHA se déroule conformément au calendrier prévu.

ANALYSE FINANCIÈRE

(En millions)	Trois mois clos le		
	31 mars 2014	31 décembre 2013	31 mars 2013
Droits de demande et de cautionnement perçus	53	49	61
TH LNH du marché	31	26	37
OHC	22	23	24
Droits de demande et de cautionnement acquis	59	59	60
Produits d'intérêts nets	-	-	-
Produits de placements	8	8	7
Autres produits	5	6	8
Total des produits	72	73	75
Charges opérationnelles	9	8	7
Total des charges	9	8	7
Résultat avant impôt	63	65	68
Impôt sur le résultat	16	16	17
Résultat net	47	49	51
Ratio des charges opérationnelles	10,7 %	11,3 %	10,6 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis	199 %	182 %	153 %
Rendement des capitaux propres	13,1 %	14,2 %	16,3 %
Rendement de la cible de capital immobilisé	25,2 %	25,1 %	25,1 %

Droits de demande et de cautionnement perçus**Comparaisons – TI 2014 et T4 2013 / TI 2014 et TI 2013**

Les droits de demande et de cautionnement perçus se sont accrus de 4 millions de dollars (8,2 %) depuis le trimestre précédent et ont diminué de 8 millions (13,1 %) comparativement à la même période en 2013, ce qui est conforme aux écarts constatés précédemment.

Total des produits**Comparaisons – TI 2014 et T4 2013 / TI 2014 et TI 2013**

Le total des produits est demeuré assez stable au fil des trimestres avec une diminution de 1 million de dollars (1,4 %) par rapport au trimestre précédent et de 3 millions (4,0 %) par rapport à la période correspondante en 2013.

Total des charges**Comparaisons – TI 2014 et T4 2013 / TI 2014 et TI 2013**

Le total des charges est resté sensiblement le même, enregistrant une hausse de 1 million de dollars (12,5 %) en comparaison avec le trimestre précédent et de 2 millions (28,6 %) par rapport à la même période en 2013.

Résultat net**Comparaison – TI 2014 et T4 2013**

Les activités de titrisation s'exercent dans un contexte commercial réglementé où le ministre des Finances fixe un plafond annuel pour les nouveaux cautionnements, ce qui rend peu probables les écarts importants d'un trimestre à l'autre. Le résultat net a diminué de 2 millions de dollars (4,1 %) comparativement au trimestre précédent.

Comparaison – TI 2014 et TI 2013

Le résultat net s'est replié de 4 millions de dollars (7,8 %) par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent du fait essentiellement de la réduction des volumes à la suite de l'instauration de plafonds relatifs aux TH LNH par le ministre des Finances au milieu de 2013.

Ratios

Comparaisons – T1 2014 et T4 2013 / T1 2014 et T1 2013

Le ratio du capital disponible sur le capital requis se situait à 199 % au 31 mars 2014, en hausse de 17 points par rapport au trimestre précédent et de 46 points comparativement à la période correspondante en 2013. La hausse s'explique par une diminution du capital requis, qui est calculé en fonction des montants inscrits au bilan. Comme les prêts aux termes du PAPHA sont remboursés, le capital requis est moindre.

Le rendement des capitaux propres suit une tendance à la baisse en raison surtout de la hausse des niveaux de capitaux. Cette tendance concorde avec le contexte commercial et le mandat des activités de titrisation.

SITUATION FINANCIÈRE

Examen du bilan

(En millions)	Au	
	31 mars 2014	31 décembre 2013
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements en valeurs mobilières	1 955	1 896
Prêts et intérêts courus à recevoir	9 887	28 116
Débiteurs et autres actifs	45	59
Total de l'actif	11 887	30 071
Emprunts et intérêts courus à payer	9 871	28 110
Droits non acquis	559	564
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	4	-
Créditeurs et autres passifs	(12)	1
Total du passif	10 422	28 675
Total des capitaux propres	1 465	1 396

Total de l'actif

Le total de l'actif a diminué de 18 184 millions de dollars (60,5 %) depuis le 31 décembre 2013 en raison principalement d'une baisse des prêts et intérêts courus à recevoir de 18 229 millions (64,8 %) qui fait suite aux remboursements du capital des prêts aux termes du PAPHA.

Total du passif

Le total du passif a enregistré une baisse de 18 253 millions de dollars (63,7 %) par rapport au 31 décembre 2013 qui s'explique essentiellement par la diminution des emprunts et intérêts courus à payer de 18 239 millions (64,9 %) à la suite des remboursements du capital des prêts aux termes du PAPHA.

Total des capitaux propres

Le total des capitaux propres s'est accru de 69 millions de dollars (4,9 %) depuis le 31 décembre 2013. Cet accroissement s'explique surtout par le résultat global net trimestriel.

Gestion du capital

La méthode de capitalisation des activités de titrisation de la SCHL se fonde sur des principes de capital réglementaire et de capital économique. Le capital requis est calculé en appliquant des coefficients de pondération de risque aux expositions des actifs et passifs du portefeuille de placements des activités de titrisation. Selon les définitions du BSIF, le calcul du capital requis est fondé sur les soldes de l'actif et à mesure que le PAPHA est remboursé, il faut moins de capitaux pour garantir les expositions restantes.

(En millions, sauf indication contraire)	Au	
	31 mars 2014	31 décembre 2013
Résultats non distribués non affectés	726	623
Capital affecté des activités de titrisation		
Résultats non distribués affectés	758	816
Cumul des autres éléments du résultat global	(19)	(43)
Total du capital affecté	739	773
Total des capitaux propres	1 465	1 396
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(8)	(15)
Capital disponible	1 457	1 381
Ratio du capital disponible sur le capital requis	199 %	182 %

La SCHL affecte à la capitalisation une partie des résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global. Le capital affecté au 31 mars 2014 s'établissait à 739 millions de dollars, en baisse de 34 millions de dollars (4,4 %) par rapport à la période précédente, du fait principalement des remboursements aux termes du PAPHA en cours d'année.

Au 31 mars 2014, le capital disponible représentait 199 % du capital requis ou 1 457 millions de dollars (182 % ou 1 381 millions au 31 décembre 2013).

Liquidité

La SCHL gère ses activités de titrisation en veillant à ce que les liquidités suffisent à remplir ses obligations en cas de demande de cautionnement de paiement périodique aux termes des programmes des TH LNH et des OHC. Les besoins éventuels de liquidité au titre du cautionnement de paiement périodique dépendent de la capacité des participants et des fournisseurs de services des programmes de titrisation à remplir leurs obligations. Le risque de liquidité est atténué au moyen des politiques de gestion des risques, des processus de gestion des liquidités, des normes minimales imposées aux participants, du recouvrement des sûretés, des cadres juridique et opérationnel rigoureux et de la perception de droits de cautionnement.

Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités de titrisation se compose des flux de trésorerie générés par les droits de demande et de cautionnement et les intérêts perçus, déduction faite des règlements et charges payés. Il vise à couvrir les obligations associées aux programmes de titrisation de la SCHL. L'objectif du portefeuille de placements consiste à maximiser la capacité à répondre aux besoins de liquidité découlant des cautionnements de paiement périodique et à préserver le capital en investissant dans des titres du gouvernement du Canada. L'indice de référence de la politique de répartition stratégique de l'actif pour le portefeuille de placements des activités de titrisation se compose d'obligations du gouvernement du Canada non émises par des sociétés d'État (98 %) et de bons du Trésor à 91 jours (2 %). Le portefeuille est géré passivement en fonction de son indice de référence.

La juste valeur des placements sous gestion totalisait 1,96 milliard de dollars au 31 mars 2014 alors qu'elle se situait à 1,90 milliard à la fin de 2013.

Accords et obligations contractuelles hors bilan

En vertu des IFRS, certaines transactions réalisées dans le cadre des activités de titrisation ne sont pas inscrites au bilan consolidé et d'autres le sont à un montant qui diffère du plein montant du contrat ou du montant nominal. Ces accords hors bilan comprennent les titrisations, les obligations contractuelles et les cautionnements. Le Rapport annuel 2013 de la SCHL fournit des précisions complémentaires à l'information qui suit.

Cautionnements en vigueur

La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts aux porteurs des OHC et des TH LNH émis par des émetteurs agréés, et fondés sur des prêts à l'habitation, en vertu du PAPHA et du Programme des OHC. Le risque associé au cautionnement de paiement périodique correspond au total des cautionnements en vigueur.

(En millions)	Au	
	31 mars 2014	31 décembre 2013
Cautionnements en vigueur	399 552	397 688
TH LNH du marché	193 647	191 583
OHC	205 905	206 105

Les cautionnements en vigueur totalisaient 399,6 milliards de dollars au 31 mars 2014, en hausse de 1,9 milliard (0,5 %) depuis le 31 décembre 2013. Au premier trimestre de 2014, les nouveaux titres cautionnés par la SCHL se sont chiffrés à 22,5 milliards de dollars. Il s'agit d'une hausse de 2 milliards (9,8 %) par rapport à la période précédente attribuable essentiellement à l'augmentation des volumes de TH LNH.

En vertu de l'article 51 de la *Loi nationale sur l'habitation*, le montant total des cautionnements en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars.

FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION

La Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) est une entité ad hoc dont les activités se limitent à l'acquisition de participations dans des TH LNH, à l'émission d'OHC, à l'acquisition de placements de grande qualité et à la réalisation de certaines opérations de couverture connexes. Les OHC sont cautionnées par les activités de titrisation de la SCHL. Les produits des activités ordinaires de la FCH sont principalement tirés des produits d'intérêts sur les prêts aux termes du Programme des OHC, et servent à couvrir les charges opérationnelles et les charges d'intérêts.

ANALYSE FINANCIÈRE

(En millions)	Trois mois clos le		
	31 mars 2014	31 décembre 2013	31 mars 2013
Produits d'intérêts nets	3	1	3
Autres produits	38	40	41
Total des produits	41	41	44
Charges opérationnelles	41	41	44
Total des charges	41	41	44
Résultat net	-	-	-

Total des produits

Comparaisons – T1 2014 et T4 2013 / T1 2014 et T1 2013

Le total des produits a été stable au fil des trimestres; il est demeuré inchangé en regard du trimestre précédent et a accusé une baisse de 3 millions de dollars (6,8 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.

Total des charges

Comparaisons – T1 2014 et T4 2013 / T1 2014 et T1 2013

Les charges opérationnelles ont été stables au fil des trimestres; elles sont demeurées inchangées en regard du trimestre précédent et ont accusé une baisse de 3 millions de dollars (6,8 %) par rapport au même trimestre en 2013.

Résultat net

Comparaisons – T1 2014 et T4 2013 / T1 2014 et T1 2013

Le résultat net a été nul, comme pour les trimestres précédents, ce qui concorde avec la nature des activités de la FCH, dont les produits sont distribués aux bénéficiaires, une fois les charges couvertes.

SITUATION FINANCIÈRE

Examen du bilan

(En millions)	Au	
	31 mars 2014	31 décembre 2013
Total de l'actif	207 399	207 115
Total du passif	207 399	207 115

Total de l'actif et total du passif

Le total de l'actif et le total du passif ont augmenté de 284 millions de dollars (0,1 %) par rapport au 31 décembre 2013, à la suite d'une hausse de 515 millions de dollars (104,7 %) des intérêts courus à recevoir et des intérêts courus à payer attribuable au paiement des intérêts semestriels sur la majorité des placements aux termes du Programme des OHC. Cette hausse a été contrebalancée par une diminution de 231 millions de dollars (0,1 %) des prêts et emprunts découlant surtout du fait que les échéances dans le cadre du Programme des OHC ont été plus élevées que les droits de bénéficiaires dans des TH LNH acquis auprès d'émetteurs agréés.

Gestion du capital

La FCH est une entité ad hoc et ne conserve aucun capital.

Liquidité

Les prêts exigibles des institutions financières canadiennes, aux termes du Programme des OHC, à la suite de la vente de leur droit de bénéficiaire dans des TH LNH, constituent la principale source de liquidité de la FCH. Les emprunts résultant du Programme des OHC sont financés par les émissions d'OHC. Aux termes de ce programme, la quasi-totalité des risques et des avantages des TH LNH est conservée par les émetteurs en concluant des swaps avec la FCH.

La FCH a un risque de liquidité en cas de problème découlant des échéances des prêts. Ce risque est atténué par les sûretés sous-jacentes aux prêts, lesquelles comprennent des TH LNH et des placements de haute qualité. Le risque de liquidité lié au paiement des intérêts sur les OHC est atténué au moyen des swaps conclus avec des institutions financières qui sont des contreparties agréées, lesquelles remettent à la SCHL un montant égal au coupon des OHC. De plus, la FCH est assurée du paiement du capital et des intérêts sur les OHC grâce au cautionnement de paiement périodique des activités de titrisation de la SCHL.

Accords et obligations contractuelles hors bilan

Aucun changement important n'a été apporté aux accords et obligations contractuelles hors bilan durant le trimestre. Les détails des accords et obligations contractuelles hors bilan liés à la FCH sont fournis dans le Rapport annuel 2013 de la SCHL.

GESTION DES RISQUES

Divers risques influent sur le contexte opérationnel de la SCHL et pourraient avoir des incidences sur la réalisation de ses objectifs. Ces risques sont présentés en détail dans le Rapport annuel 2013 de la SCHL.

La section suivante porte sur les faits nouveaux significatifs depuis la dernière période de présentation de l'information financière qui ont une incidence sur la gestion des risques de la SCHL.

ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ (ORSA)

Le contexte réglementaire continue d'évoluer pour les assureurs au Canada. En effet, les gouvernements et organismes de réglementation améliorent les cadres de réglementation financière pertinents en vue de s'assurer que les pratiques de gestion des risques et du capital sont appropriées et robustes de manière à pouvoir résister aux chocs économiques. En 2012, le BSIF a publié, à l'intention des assureurs, la version provisoire de la ligne directrice E-19, *Évaluation interne des risques et de la solvabilité*, ainsi que de la ligne directrice révisée A-4, *Ratio cible interne de capital des sociétés d'assurances*. Le 11 novembre 2013, le BSIF a publié la version définitive des lignes directrices E-19 et A-4 (qui a été renommée, *Capital réglementaire et cibles internes du capital*).

Ces deux lignes directrices sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et un rapport ORSA devrait être approuvé par le Conseil d'administration dès la même année. La ligne directrice E-19 décrit les attentes du BSIF à l'égard des processus et des facteurs dont les assureurs tiendront compte pour exécuter leur propre dispositif ORSA. Le BSIF s'attend à ce que chaque assureur mette en place des processus lui permettant d'exécuter un dispositif ORSA qui soit proportionnel à la nature, à l'étendue et à la complexité de ses activités et à son profil de risque, et qui reflète et couvre ses activités consolidées. La SCHL ne prévoit pas que des changements importants seront apportés à son capital immobilisé ou à ses exigences de capital à la suite de la mise en œuvre du dispositif ORSA. La SCHL produira son premier rapport ORSA en 2014.

CHANGEMENTS LIÉS AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les changements suivants parmi les principaux dirigeants de la SCHL ont été annoncés :

- Le 17 décembre 2013, le gouvernement du Canada a annoncé la nomination de Evan Siddall à titre de président et premier dirigeant de la SCHL; il est entré en fonction le 1^{er} janvier 2014;
- Le 30 janvier 2014, le gouvernement du Canada a annoncé la nomination de Sandra Hanington, de Bruce Shirreff et de Louise Poirier-Landry à titre de membres du Conseil d'administration de la SCHL;
- Le 19 mars 2014, Pierre Sabourin, premier vice-président, Services généraux, a quitté la Société;
- Le 28 mars 2014, la SCHL a annoncé des modifications à la structure de sa haute direction, notamment la création d'un Comité de direction, afin de mieux harmoniser les fonctions et d'accroître la responsabilisation. Par conséquent, les changements suivants parmi les principaux dirigeants de la SCHL ont été annoncés :
 - Debra Darke, première vice-présidente, Développement de la Société, Politiques et Recherche, à compter du 14 avril 2014;
 - Sébastien Gignac, premier vice-président, avocat-conseil général et secrétaire général, à compter du 28 mars 2014;
 - Charles MacArthur, premier vice-président, Activités régionales et Aide au logement, à compter du 14 avril 2014;
 - Steven Mennill, premier vice-président, Assurance, à compter du 28 mars 2014;
 - Gail Tolley, première vice-présidente, Ressources humaines, à compter du 14 avril 2014;
 - Wojo Zielonka, premier vice-président, Marchés financiers, à compter du 28 mars 2014.
- Le 2 avril 2014, Michael Horgan, sous-ministre des Finances et membre d'office du Conseil d'administration de la SCHL, a annoncé qu'il prendrait sa retraite de la fonction publique du Canada le 17 avril 2014. Paul Rochon a été nommé sous-ministre des Finances le 21 avril 2014 et il siège maintenant au Conseil d'administration de la SCHL.
- Le 6 mai 2014, Gail Tolley, première vice-présidente, Ressources humaines, a annoncé qu'elle prendra sa retraite le 18 septembre 2014.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

Table des matières

Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière	33
Bilan consolidé	34
État consolidé des résultats et du résultat global	35
État consolidé des capitaux propres du Canada	36
État consolidé des flux de trésorerie	37
Notes complémentaires aux états financiers consolidés trimestriels non audités	38
Note 1 – Mandat de la Société	38
Note 2 – Mode de présentation	38
Note 3 – Modifications comptables en vigueur et à venir	39
Note 4 – Évaluations de la juste valeur	40
Note 5 – Placements en valeurs mobilières	45
Note 6 – Prêts	46
Note 7 – Crédits parlementaires et dépenses des programmes de logement	46
Note 8 – Titrisation	47
Note 9 – Emprunts	47
Note 10 – Assurance prêt hypothécaire	48
Note 11 – Impôt sur le résultat	49
Note 12 – Entités structurées non consolidées	49
Note 13 – Risque de marché	50
Note 14 – Risque de crédit	51
Note 15 – Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	52
Note 16 – Informations sectorielles	54
Note 17 – Transactions entre parties liées	56
Note 18 – Passifs éventuels	56

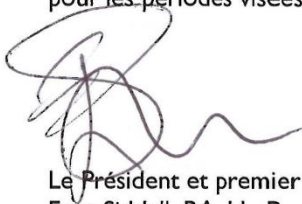


RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Période close le 31 mars 2014

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada et à la norme comptable internationale IAS 34 *Information financière intermédiaire*, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la SCHL, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.



Le Président et premier dirigeant,
Evan Siddall, BA, LL. B



Le Chef des finances,
Brian Naish, CPA, CA

Le 21 mai 2014

BILAN CONSOLIDÉ

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Au	
		31 mars 2014	31 décembre 2013
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 645	1 336
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		240	-
Placements en valeurs mobilières	5		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		1 015	1 012
Disponibles à la vente		20 335	19 659
Détenus à des fins de transaction		425	444
Prêts	6		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		5 918	6 041
Prêts et créances		220 926	239 531
Intérêts courus à recevoir		1 344	859
Instruments dérivés		103	96
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	7	362	311
Débiteurs et autres actifs		768	762
		253 081	270 051
PASSIF			
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		348	91
Emprunts	9		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		8 056	7 818
Autres passifs financiers		218 732	237 378
Intérêts courus à payer		1 128	652
Instruments dérivés		32	44
Créditeurs et autres passifs		1 057	817
Provision pour règlements	10	869	869
Primes et droits non acquis		6 315	6 511
Passif d'impôt différé		33	33
		236 570	254 213
Engagements et passifs éventuels	18		
CAPITAUX PROPRES DU CANADA			
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		1 305	943
Résultats non distribués		15 181	14 870
		16 511	15 838
		253 081	270 051

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos le 31 mars	
		2014	2013
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	7	587	573
Primes et droits acquis		459	475
Produits d'intérêts			
Prêts	6	1 427	1 853
Autres		14	14
		1 441	1 867
Charges d'intérêts	9	1 413	1 845
Produits d'intérêts nets		28	22
Produits de placements		147	135
Gains nets réalisés	4	47	29
Gains nets latents	4	17	11
Autres produits		26	31
TOTAL DES PRODUITS		1 311	1 276
CHARGES			
Programmes de logement	7	587	573
Règlements d'assurance	10	102	113
Charges opérationnelles		89	91
		778	777
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		533	499
Impôt sur le résultat	11	127	121
RÉSULTAT NET		406	378
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (DÉDUCTION FAITE DE L'IMPÔT)			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente		372	154
Reclassement en résultat net des (gains) pertes nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période		(10)	(30)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net		362	124
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées		(95)	66
		267	190
RÉSULTAT GLOBAL		673	568

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA

(En millions de dollars canadiens)	Trois mois clos le 31 mars	
	2014	2013
CAPITAL D'APPORT	25	25
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Solde au début de la période	943	1 038
Autres éléments du résultat global	362	124
Solde à la clôture de la période	1 305	1 162
RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS		
Solde au début de la période	14 870	12 781
Résultat net	406	378
Autres éléments du résultat global	(95)	66
Solde à la clôture de la période	15 181	13 225
CAPITAUX PROPRES DU CANADA	16 511	14 412

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos le 31 mars	
		2014	2013
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net		406	378
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		21	22
Impôt sur le résultat différé		-	18
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	4	(17)	(11)
Gain net sur les instruments financiers	4	(47)	(29)
Variation nette des actifs et passifs opérationnels hors trésorerie			
Intérêts courus à recevoir		(485)	(608)
Débiteurs et autres actifs		(6)	35
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		(51)	(82)
Intérêts courus à payer		476	683
Créditeurs et autres passifs		240	(55)
Instruments dérivés		(1)	1
Provision pour règlements		-	(20)
Primes et droits non acquis		(196)	(214)
Autres		(231)	20
Prêts	6		
Remboursements		27 724	1 059
Décaissements		(8 994)	(9 982)
Emprunts	9		
Remboursements		(28 111)	(1 266)
Émissions		9 793	10 211
		521	160
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Placements en valeurs mobilières			
Ventes et échéances		2 363	2 419
Achats		(2 592)	(2 304)
Variation des titres acquis dans le cadre de conventions de revente		(240)	(185)
Variation des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		257	180
		(212)	110
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		309	270
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Début de la période		1 336	1 220
Clôture de la période		1 645	1 490
Représentés par			
Trésorerie		33	(34)
Équivalents de trésorerie		1 612	1 524
		1 645	1 490
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Intérêts encaissés pendant la période		1 177	1 433
Intérêts payés pendant la période		975	1 201
Dividendes encaissés pendant la période		17	16
Impôt sur le résultat payé pendant la période		128	145

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

Trois mois clos le 31 mars 2014

I. MANDAT DE LA SOCIÉTÉ

Les états financiers consolidés trimestriels non audités de la Société reflètent les comptes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et ceux de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité ad hoc. Dans les Comptes publics du Canada, le résultat net consolidé trimestriel non audité réduit le déficit du gouvernement pour la période considérée; les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global consolidés réduisent le déficit accumulé du gouvernement.

La SCHL est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (Loi sur la SCHL)*, afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation (LNH)*. Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*, du fait de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada.

En vertu de la LNH, le mandat de la Société consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation de logements ainsi que l'amélioration des conditions de vie et de logement. En ce qui concerne le financement de l'habitation, l'objet de la LNH consiste à favoriser l'abordabilité et le choix en matière de logement, à faciliter l'accès, la concurrence et l'efficacité en matière de financement de l'habitation pour protéger l'offre de financement adéquat pour l'habitation et, en général, à contribuer à la prospérité du secteur du logement. De plus, la SCHL veut atteindre les objectifs qui suivent en exerçant des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation ainsi qu'en administrant le cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes : a) favoriser le fonctionnement efficace et la compétitivité du marché du financement de l'habitation, b) favoriser et soutenir la stabilité du système financier, y compris le marché de l'habitation et c) tenir dûment compte des risques de pertes pour la Société. Celle-ci s'acquiesce de son mandat dans le cadre des quatre grands secteurs d'activité suivants :

- Assurance prêt hypothécaire;
- Titrisation;
- Programmes de logement;
- Octroi de prêts.

La SCHL consolide les comptes de la FCH, une entité juridique distincte. La FCH a été constituée en 2001 en tant qu'entité ad hoc distincte de la SCHL. Bien que la SCHL contrôle les activités de la FCH, les actifs et passifs de celle-ci n'appartiennent pas à la SCHL et ne sont pas détenus ou assumés en faveur de cette dernière.

À partir de ce point, les termes « SCHL » et « Société » sont interchangeables et s'entendent de l'entité consolidée.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à l'IAS 34 *Information financière intermédiaire*; ils ne comprennent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers annuels complets. Ils doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés audités de la SCHL pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Le Comité de vérification de la SCHL a approuvé les présents états financiers consolidés trimestriels non audités et autorisé leur publication le 21 mai 2014.

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités comprennent les comptes de la SCHL et, conformément à l'IFRS 10 *États financiers consolidés*, les comptes de la FCH en sa qualité d'entité ad hoc, puisque la SCHL est exposée aux risques et retire les avantages de celle-ci. Le Nordea International Equity Fund (Nordea) est également consolidé conformément aux exigences de l'IFRS 10 étant donné que la SCHL contrôle le fonds, et il est pris en compte dans le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire.

Les soldes et transactions interentités ont été éliminés dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.

Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés trimestriels non audités sont énoncées dans la note 2 du Rapport annuel 2013 et sont conformes aux IFRS en vigueur au 31 mars 2014, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Impôt sur le résultat

La SCHL (entité non consolidée) est une société d'État en vertu du règlement 7100 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) et elle est assujettie à l'impôt fédéral en tant que société d'État prévue par règlement au sens du paragraphe 27(2) de cette loi, mais elle n'est pas assujettie à l'impôt provincial.

Jugement porté lors de l'application de méthodes comptables

Lors de l'application des méthodes comptables de la Société, la direction doit exercer son jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations, ce qui peut influencer considérablement sur les montants présentés dans les états financiers consolidés trimestriels non audités. Les jugements qui ont les incidences les plus importantes sur les montants inscrits dans les états financiers consolidés trimestriels non audités sont indiqués à la note 4 complémentaire aux états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés trimestriels non audités exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés au titre de l'actif, du passif, du résultat global et des informations connexes. Les principaux éléments pour lesquels la direction a fait des estimations et formulé des hypothèses touchent la provision pour règlements, les primes non acquises, la juste valeur des instruments financiers et les avantages postérieurs à l'emploi. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures.

Caractère saisonnier

Les activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL sont exposées à des variations saisonnières. Alors que les primes acquises et les produits de placements en valeurs mobilières changent d'un trimestre à l'autre en fonction des soldes sous-jacents, les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires consentis et des contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits qui atteignent habituellement un sommet au printemps et à l'été du fait des ventes de logements. Les pertes sur règlements varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR

Modifications comptables en vigueur

L'IASB a communiqué certaines positions officielles dont l'adoption est obligatoire pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, positions qui ne s'appliquent pas à la Société, à l'exception de celles qui sont énoncées dans le Rapport annuel 2013.

Modifications comptables à venir

La SCHL surveille de près l'ajout ou la modification des normes par l'IASB.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016

Le 6 mai 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 11 *Partenariats*, lesquelles donnent des précisions supplémentaires sur la façon de comptabiliser l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise. Une application anticipée est autorisée. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés trimestriels non audités.

4. ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

Détermination de la juste valeur

La SCHL évalue certains actifs et passifs financiers et actifs non financiers à la juste valeur à chaque date de clôture.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation de la juste valeur des actifs non financiers (c.-à-d. les actifs non courants détenus en vue de la vente et les immeubles de placement) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale.

La juste valeur est estimée à l'aide des méthodes suivantes, lesquelles maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. La hiérarchie des justes valeurs reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Niveau 1 – les actifs et passifs cotés sur un marché actif sont évalués selon le cours d'un actif ou passif identique.

Niveau 2 – les actifs et passifs non cotés sur un marché actif sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus, principalement en fonction des données du marché directement ou indirectement observables comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'instruments identiques ou semblables.

Niveau 3 – les actifs et passifs non cotés sur un marché actif sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus. Si possible, les données sont fondées sur les données du marché observables, comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs et de passifs semblables. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées, principalement des hypothèses sur les primes associées au risque et à la liquidité.

Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers, sauf lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé trimestriel non audité. La juste valeur est estimée au moyen des méthodes d'évaluation décrites précédemment. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Pour les éléments qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé trimestriel non audité, le niveau selon la hiérarchie ayant servi à établir la juste valeur est indiqué ci-après.

(En millions)	Valeur comptable				Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des AERG	Total		
Au 31 mars 2014						
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	348	763	534	1 645	1 645	-
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	240	-	-	240	240	-
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	1 015	-	1 015	1 015	-
Disponibles à la vente	-	-	20 335	20 335	20 335	-
Détenus à des fins de transaction	-	425	-	425	425	-
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	5 918	-	5 918	5 918	-
Prêts et créances ¹	220 926	-	-	220 926	225 787	4 861
Instruments dérivés	-	103	-	103	103	-
Passifs financiers						
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ¹	348	-	-	348	348	-
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	8 056	-	8 056	8 056	-
Autres passifs financiers ²	218 732	-	-	218 732	223 760	5 028
Instruments dérivés	-	32	-	32	32	-
Au 31 décembre 2013						
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91	587	658	1 336	1 336	-
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	1 012	-	1 012	1 012	-
Disponibles à la vente	-	-	19 659	19 659	19 659	-
Détenus à des fins de transaction	-	444	-	444	444	-
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	6 041	-	6 041	6 041	-
Prêts et créances ¹	239 531	-	-	239 531	243 404	3 873
Instruments dérivés	-	96	-	96	96	-
Passifs financiers						
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ¹	91	-	-	91	91	-
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	7 818	-	7 818	7 818	-
Autres passifs financiers ²	237 378	-	-	237 378	241 402	4 024
Instruments dérivés	-	44	-	44	44	-

¹ La juste valeur est fondée sur les critères de niveau 2. La juste valeur estimée des prêts et créances est établie en actualisant les flux de trésorerie des actifs. Les données entrées dans le modèle d'actualisation sont la courbe de rendement des titres du gouvernement du Canada et les écarts par rapport à des actifs dont les risques financiers sont comparables.

² La juste valeur de 207 453 millions de dollars (206 812 millions au 31 décembre 2013) est fondée sur les critères de niveau 1; la juste valeur de 16 307 millions de dollars (34 590 millions au 31 décembre 2013) est fondée sur les critères de niveau 2. La juste valeur estimée de niveau 2 est établie en actualisant les flux de trésorerie des passifs. Les données entrées dans le modèle d'actualisation sont la courbe de rendement des titres du gouvernement du Canada et les écarts par rapport à des instruments dont les risques financiers sont comparables.

La Société a évalué que la juste valeur des intérêts courus à recevoir, des montants à recevoir du gouvernement du Canada, des débiteurs, des intérêts courus à payer et des créiteurs se rapproche de leur valeur comptable principalement en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau qui suit présente les évaluations de la juste valeur des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé trimestriel non audité selon la hiérarchie des justes valeurs. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément. La juste valeur des actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur est indiquée à la section Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur qui précède.

Au 31 mars 2014						
(En millions)	Éléments comptabilisés à la juste valeur				Éléments non comptabilisés à la juste valeur	Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		
ACTIFS						
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Trésorerie	32	-	-	32	-	32
Dépôts bancaires portant intérêt	-	655	-	655	-	655
Entreprises ou autres entités	-	84	-	84	207	291
Gouvernement du Canada	317	-	-	317	-	317
Provinces ou municipalités	-	209	-	209	141	350
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	349	948	-	1 297	348	1 645
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	110	11	155	276	-	276
Provinces ou municipalités	639	-	-	639	-	639
Pays souverains et entités connexes	100	-	-	100	-	100
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	849	11	155	1 015	-	1 015
Disponibles à la vente						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	5 519	-	-	5 519	-	5 519
Gouvernement du Canada	4 874	-	-	4 874	-	4 874
Provinces ou municipalités	6 202	-	-	6 202	-	6 202
Pays souverains et entités connexes	29	50	-	79	-	79
Actions						
Canadiennes	2 285	-	19	2 304	-	2 304
Américaines	892	-	-	892	-	892
Étrangères	465	-	-	465	-	465
Total – Disponibles à la vente	20 266	50	19	20 335	-	20 335
Détenus à des fins de transaction						
Actions étrangères	425	-	-	425	-	425
Total – Détenus à des fins de transaction	425	-	-	425	-	425
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Instruments dérivés	-	103	-	103	-	103
Débiteurs et autres actifs						
Immeubles de placement	-	-	254	254	-	254
Autres débiteurs et autres actifs	-	-	-	-	514	514
Total des débiteurs et autres actifs	-	-	254	254	514	768
Actifs non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	222 872	222 872
TOTAL DES ACTIFS	21 889	7 030	428	29 347	223 734	253 081
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES DU CANADA						
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Instruments dérivés	-	32	-	32	-	32
Passifs et capitaux propres du Canada non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	244 993	244 993
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES DU CANADA	1 447	6 641	-	8 088	244 993	253 081

(En millions)	Au 31 décembre 2013				Éléments non comptabilisés à la juste valeur	Total
	Éléments comptabilisés à la juste valeur					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		
ACTIFS						
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Trésorerie	(1)	-	-	(1)	-	(1)
Dépôts bancaires portant intérêt	-	512	-	512	-	512
Entreprises ou autres entités	-	95	-	95	91	186
Gouvernement du Canada	430	-	-	430	-	430
Provinces ou municipalités	-	209	-	209	-	209
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	429	816	-	1 245	91	1 336
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	111	12	150	273	-	273
Provinces ou municipalités	639	-	-	639	-	639
Pays souverains et entités connexes	50	50	-	100	-	100
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	800	62	150	1 012	-	1 012
Disponibles à la vente						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	5 387	-	-	5 387	-	5 387
Gouvernement du Canada	4 757	-	-	4 757	-	4 757
Provinces ou municipalités	5 897	-	-	5 897	-	5 897
Pays souverains et entités connexes	76	-	-	76	-	76
Actions						
Canadiennes	2 197	-	17	2 214	-	2 214
Américaines	888	-	-	888	-	888
Étrangères	440	-	-	440	-	440
Total – Disponibles à la vente	19 642	-	17	19 659	-	19 659
Détenus à des fins de transaction						
Actions étrangères	444	-	-	444	-	444
Total – Détenus à des fins de transaction	444	-	-	444	-	444
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Instruments dérivés	-	96	-	96	-	96
Débiteurs et autres actifs						
Immeubles de placement	-	-	234	234	-	234
Autres débiteurs et autres actifs	-	-	-	-	528	528
Total des débiteurs et autres actifs	-	-	234	234	528	762
Actifs non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	240 701	240 701
TOTAL DES ACTIFS	21 315	7 015	401	28 731	241 320	270 051
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES DU CANADA						
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Instruments dérivés	-	44	-	44	-	44
Passifs et capitaux propres du Canada non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	262 189	262 189
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES DU CANADA	1 455	6 407	-	7 862	262 189	270 051

Il pourrait y avoir des transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la suite de changements dans la disponibilité de cours de marché ou de données observables sur le marché. Pendant les trois mois clos le 31 mars 2014, des placements en valeurs mobilières ayant une juste valeur de 50 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 puisqu'il n'était pas possible d'accéder à des données du marché directement observables.

Actifs de niveau 3

L'évaluation des actifs de niveau 3 comprend les données non observables qui peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation de la juste valeur. L'évaluation est fondée sur une appréciation de la conjoncture au 31 mars 2014, laquelle peut évoluer significativement au cours des périodes ultérieures. Au 31 mars 2014, la SCHL disposait des actifs de niveau 3 suivants.

Titres adossés à des actifs

La juste valeur des titres adossés à des actifs est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide des taux d'actualisation observables du marché et d'une prime de risque non observable, compte tenu du manque de liquidité du marché et du risque inhérent aux placements. Une hausse (baisse) importante de cette prime entraînerait une diminution (augmentation) importante de l'évaluation de la juste valeur.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement comprend des données non observables qui peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation de la juste valeur. Des augmentations (diminutions) importantes de la valeur locative estimée, de la croissance des loyers et du prix estimé par pied carré entraîneraient une juste valeur considérablement plus (moins) élevée des immeubles. Des augmentations (diminutions) importantes du taux d'inoccupation à long terme et du taux d'actualisation entraîneraient une juste valeur considérablement moins (plus) élevée.

La Société a déterminé qu'il n'y avait pas eu d'évolution importante de la conjoncture depuis le 31 décembre 2013.

Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

(En millions)	Trois mois clos le	
	31 mars	
	2014	2013
Détenus à des fins de transaction		
Actions	14	15
Instruments dérivés	16	(2)
Total – Détenus à des fins de transaction	30	13
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Placements en valeurs mobilières désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5	6
Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4	(8)
Emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(22)	-
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(13)	(2)
Total des gains (pertes) nets latents	17	11

Tous les éléments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, à l'exception de certains placements en valeurs mobilières compris dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, sont liés aux activités d'octroi de prêts. En ce qui concerne certains portefeuilles de prêts et emprunts connexes, des instruments dérivés sont utilisés dans le cadre des activités d'octroi de prêts pour gérer les refinancements et réinvestissements ainsi que le décalage des échéances entre les encaissements provenant des actifs et les décaissements affectés aux passifs. Le classement des prêts et emprunts connexes comme étant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net réduit considérablement l'incohérence qui découlerait autrement de leur évaluation au coût amorti et de l'évaluation des instruments dérivés à la juste valeur.

Certains placements en valeurs mobilières compris dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont aussi désignés à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et présentés à la direction selon cette méthode.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net imputable à l'évolution du risque de crédit.

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers.

(En millions)	Trois mois clos le 31 mars	
	2014	2013
Détenus à des fins de transaction	7	(1)
Disponibles à la vente	49	30
Remboursement d'emprunts	(9)	-
Total des gains (pertes) nets réalisés	47	29

5. PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) latents sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

(En millions)	Au					
	31 mars 2014				31 décembre 2013	
	Coût amorti ¹	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût amorti ¹	Juste valeur
Placements en valeurs mobilières						
Titres à revenu fixe						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	945	70	-	1 015	947	1 012
Disponibles à la vente	16 100	661	(87)	16 674	15 862	16 117
Actions						
Disponibles à la vente	2 463	1 202	(4)	3 661	2 508	3 542
Détenues à des fins de transaction	355	70	-	425	388	444

¹ Le coût amorti des actions correspond au coût d'achat moins les pertes de valeur, le cas échéant.

La perte latente cumulative de 91 millions de dollars (234 millions au 31 décembre 2013) sur les placements en titres à revenu fixe et en actions disponibles à la vente a été imputée au cumul des autres éléments du résultat global et n'a pas été comptabilisée en résultat net en tant que perte de valeur.

Pendant les trois mois clos le 31 mars 2014, aucune perte de valeur (16,3 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2013) n'a été comptabilisée en résultat net dans les gains (pertes) nets réalisés et aucune reprise n'a été constatée pendant l'exercice à l'égard d'une dépréciation antérieure des placements en valeurs mobilières à revenu fixe.

6. PRÊTS

Le tableau qui suit présente les remboursements et décaissements liés aux prêts.

(En millions)	Trois mois clos le 31 mars			
	2014		2013	
	Rembour- sements	Décaissements	Rembour- sements	Décaissements
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Octroi de prêts	147	18	141	26
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	147	18	141	26
Prêts et créances				
Prêts aux termes du PAPHA	18 215	-	795	-
Prêts aux termes du Programme des OHC	9 200	8 972	-	9 951
Octroi de prêts	162	4	123	5
Total – Prêts et créances	27 577	8 976	918	9 956
Total	27 724	8 994	1 059	9 982

Le tableau qui suit présente les produits d'intérêts sur les prêts.

(En millions)	Trois mois clos le 31 mars	
	2014	2013
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	38	44
Prêts et créances	1 389	1 809
Total	1 427	1 853

La SCHL était certaine de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de ses prêts (99 % au 31 décembre 2013).

Les prêts non garantis sont évalués périodiquement pour déterminer si une provision pour pertes sur créances est nécessaire. Au 31 mars 2014, aucun prêt déprécié n'avait été relevé (montant nul au 31 décembre 2013) et aucune provision pour pertes sur créances n'avait été constituée (montant nul au 31 décembre 2013).

7. CRÉDITS PARLEMENTAIRES ET DÉPENSES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT

La SCHL reçoit des crédits parlementaires pour financer les dépenses des programmes ci-après, y compris les charges opérationnelles de 27 millions de dollars (29 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2013), engagées pour soutenir les programmes de logement.

(En millions)	Trois mois clos le 31 mars	
	2014	2013
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	450	453
Financement de logements abordables en vertu de nouveaux engagements	124	105
Soutien au logement	2	2
Analyse de marché	5	5
Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement	6	8
Total	587	573

Le tableau qui suit présente les variations des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde au 31 mars 2014 est principalement composé de dépenses des programmes de logement qui ont été engagées mais qui n'ont pas encore été remboursées.

(En millions)	Trois mois clos le 31 mars	
	2014	2013
Solde au début de la période	311	309
Total des crédits comptabilisés dans les produits pendant l'exercice	587	573
Total des crédits reçus	(535)	(490)
Remboursements	(1)	(1)
Solde à la clôture de la période	362	391

8. TITRISATION

Cautionnements en vigueur

Le tableau qui suit présente le total des cautionnements en vigueur par programme, qui représente le risque découlant du cautionnement de paiement périodique.

(En milliards)	Au	
	31 mars 2014	31 décembre 2013
TH LNH ¹	194	192
OHC ²	206	206
Total	400	398

¹ Y compris 5,3 milliards de dollars (7,2 milliards au 31 décembre 2013) de TH LNH détenus en tant que sûreté pour le PAPHA.

² Y compris 2,4 milliards de dollars (2,3 milliards au 31 décembre 2013) de placements qui sont éliminés dans le bilan consolidé trimestriel non audité.

En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements du capital en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2013).

9. EMPRUNTS

Le tableau qui suit présente les remboursements et émissions d'emprunts.

(En millions)	Trois mois clos le 31 mars			
	2014		2013	
	Rembour- sements	Émissions	Rembour- sements	Émissions
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Emprunts sur les marchés de capitaux	-	-	-	-
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	606	821	449	260
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	606	821	449	260
Autres passifs financiers				
Obligations hypothécaires du Canada	9 200	8 972	-	9 951
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	18 305	-	817	-
Total – Autres passifs financiers	27 505	8 972	817	9 951
Total	28 111	9 793	1 266	10 211

Le tableau qui suit présente les charges d'intérêts liées aux emprunts.

(En millions)	Trois mois clos le 31 mars	
	2014	2013
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	49	58
Autres passifs financiers	1 364	1 787
Total	1 413	1 845

10. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Primes et droits non acquis

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

(En millions)	Trois mois clos le 31 mars	
	2014	2013
Solde au début de la période	5 947	6 394
Primes différées sur les contrats souscrits pendant la période	204	194
Primes acquises pendant la période	(394)	(409)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant la période	3	3
Droits de demande acquis pendant la période	(4)	(3)
Solde à la clôture de la période	5 756	6 179

Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus mais non déclarés (DSND), des demandes de règlement en cours de traitement (DRCT) et des demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI). Le tableau qui suit présente les variations de la provision pour règlements.

(En millions)	Trois mois clos le 31 mars					
	2014			2013		
	DSND et DRCT	LS et PHI	Total	DSND et DRCT	LS et PHI	Total
Solde au début de la période	650	219	869	780	216	996
Règlements payés pendant la période	(102)	-	(102)	(133)	-	(133)
Pertes sur règlements pendant la période	99	3	102	110	3	113
Solde à la clôture de la période	647	222	869	757	219	976

Gestion du risque d'assurance prêt hypothécaire

Aux termes de ses contrats d'assurance prêt hypothécaire, la SCHL couvre le risque de perte des prêteurs à la suite des défauts de paiement des emprunteurs et s'expose alors à l'incertitude liée à l'échéance, à la fréquence et à l'importance des règlements. La Société gère son risque en faisant preuve de prudence dans la conception des produits, la souscription des prêts et la gestion des défauts de paiement ainsi qu'en constituant des réserves en capital adéquates.

Une concentration du risque peut découler de la conclusion de contrats d'assurance dans une région géographique où la conjoncture économique locale s'écarte considérablement de la moyenne. L'incidence relative d'une telle concentration du risque est atténuée du fait de la répartition géographique des activités de la SCHL.

Contrats d'assurance en vigueur

Au 31 mars 2014, les contrats d'assurance en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités d'assurance prêt hypothécaire, totalisaient 555 milliards de dollars (557 milliards au 31 décembre 2013).

En vertu de l'article 11 de la LNH, l'encours total des prêts assurés ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2013).

Suffisance du passif des contrats d'assurance prêt hypothécaire

La suffisance du passif est testée chaque trimestre par la direction de même que chaque année dans le cadre de l'évaluation actuarielle. Le passif au titre des primes représente une provision pour les règlements futurs et les frais connexes qui sont attendus à l'égard de la tranche non acquise des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle le défaut est survenu).

Selon le test de suffisance du passif effectué pour la Société au 31 mars 2014, aucune provision pour insuffisance des primes n'est requise.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau qui suit présente l'impôt total.

(En millions)	Trois mois clos le 31 mars	
	2014	2013
Autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente	124	53
Reclassement des (gains) pertes nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période	(4)	(11)
Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées	(21)	16
Charge (économie) d'impôt sur les autres éléments du résultat global consolidés	99	58
Résultat net		
Impôt exigible	127	116
Impôt différé	-	5
Charge d'impôt sur le résultat net consolidé	127	121
Total	226	179

12. ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

La SCHL a des intérêts dans des entités structurées non consolidées, lesquels sont résumés dans le tableau qui suit.

(En millions)	Au	
	31 mars 2014	31 décembre 2013
Fonds de placement	1 358	1 328

Dans le bilan consolidé trimestriel non audité, ces fonds de placement sont comptabilisés dans les placements en valeurs mobilières – disponibles à la vente. Le risque maximal de perte correspond à la juste valeur à la date de clôture. Les gains sur ces fonds de placement, comptabilisés dans les gains nets latents dans l'état des résultats et du résultat global consolidé trimestriel non audité, ont été de 60 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2014 (203 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2013). La SCHL reçoit de ces entités des distributions qu'elle comptabilise dans l'état des résultats et du résultat global consolidé trimestriel non audité.

13. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et le cours des actions.

Valeur à risque (VAR)

Le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation est évalué en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné.

La VAR totale au 31 mars 2014 pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, selon un degré de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, est présentée dans le tableau ci-après. Les incidences de la diversification reflètent le fait que, puisque la corrélation des risques des portefeuilles individuels n'est pas parfaite, la VAR totale des portefeuilles est inférieure à la somme des VAR des portefeuilles individuels. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours, aux volatilités et aux corrélations des marchés d'obligations et d'actions.

(En millions)	Au	
	31 mars 2014	31 décembre 2013
Placements en valeurs mobilières		
Disponibles à la vente	348	339
Détenus à des fins de transaction	24	26
Incidence de la diversification	(14)	(15)
VAR totale	358	350

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le risque de marché lié aux portefeuilles de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'octroi de prêts est évalué en mesurant leur sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Le tableau qui suit présente les incidences d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

(En millions)	Au			
	31 mars 2014		31 décembre 2013	
	Variation des taux d'intérêt -200 pb	+200 pb	Variation des taux d'intérêt -200 pb	+200 pb
Gains (pertes) nets latents	(21)	14	1	4

Les prêts et emprunts évalués au coût amorti sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur.

(En millions)	Au			
	31 mars 2014		31 décembre 2013	
	Variation des taux d'intérêt -200 pb	+200 pb	Variation des taux d'intérêt -200 pb	+200 pb
Hausse (baisse) de la juste valeur de l'actif net	(112)	81	(115)	69

Les produits d'intérêts nets des activités d'octroi de prêts sont aussi sensibles aux variations des taux d'intérêt. La variation défavorable maximale des produits d'intérêts nets, qui est limitée à 1,5 million de dollars selon la politique de la SCHL, était de 0,1 million de dollars au 31 mars 2014 (0,1 million au 31 décembre 2013). Ce montant est calculé selon un degré de confiance de 95 % sur une période d'un an.

14. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque de perte si une contrepartie n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit de différentes façons en raison de son assurance prêt hypothécaire (se reporter à la note 10), de ses cautionnements de paiement périodique (se reporter à la note 8), de ses activités d'octroi de prêts, de ses placements, de ses instruments dérivés, des avances qu'elle a versées aux ensembles de logements sociaux en difficulté dont elle assure les prêts hypothécaires et de ses créances hypothécaires.

Le risque de crédit lié aux cautionnements de paiement périodique est géré en faisant preuve de diligence raisonnable dans l'approbation des émetteurs de TH LNH, en surveillant constamment la qualité du crédit d'un émetteur et sa conformité aux programmes et en exigeant que tous les prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH soient assurés contre les défauts de paiement des emprunteurs. La SCHL atténue davantage ce risque en se faisant attribuer tous les droits, titres et intérêts sur les prêts hypothécaires sous-jacents afin de toucher les paiements de capital et d'intérêts en cas de défaut d'un émetteur.

Le risque de crédit lié aux placements en titres à revenu fixe et aux instruments dérivés est géré en appliquant des lignes de conduite, qui prévoient des notes minimales pour les contreparties et des limites de diversification pour les portefeuilles de placements par émetteur, note, durée et secteur d'activité, ainsi qu'en concluant des accords juridiques appropriés. La SCHL obtient des sûretés financières de la part des contreparties de swap pour atténuer le risque de crédit découlant des transactions sur instruments dérivés. En cas de défaut d'une contrepartie, la SCHL a le droit de liquider la sûreté financière détenue pour compenser le montant dû par la contrepartie. Dans le cas du PAPHA et du Programme des OHC, la SCHL détient une sûreté qui constitue la seule source de remboursement du capital des prêts.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des sûretés détenues par la SCHL.

(En millions)	Au	
	31 mars 2014	31 décembre 2013
Instruments dérivés	2	-
Prêts aux termes du PAPHA ¹	9 883	28 133
Prêts aux termes du Programme des OHC ¹	210 405	209 629
Total	220 290	237 762

¹ Les sûretés détenues dans le cadre du PAPHA et du Programme des OHC incluent la juste valeur des sûretés des swaps détenues et la juste valeur des TH LNH et titres de réinvestissement vendus à la SCHL par les institutions financières canadiennes.

15. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les tableaux suivants présentent des informations sur les régimes à prestations déterminées.

Variations du passif au titre des prestations déterminées pour les trois mois clos le 31 mars 2014

(En millions)	Charge de retraite comptabilisée en résultat net				Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisées dans les AERG	Cotisations des employés	Cotisations de la SCHL	31 mars 2014	
	1 ^{er} janvier 2014	Coût des services rendus	Charges/produits d'intérêts	Sous-total comptabilisé en résultat net					Prestations versées
Régimes de retraite									
Obligation au titre des prestations déterminées	1 719	6	20	26	(19)	136	4	-	1 866
Juste valeur de l'actif des régimes	1 544	-	19	19	(19)	35	4	24	1 607
Passif au titre des régimes de retraite	175	6	1	7	-	101	-	(24)	259
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi									
Obligation au titre des prestations déterminées	175	1	2	3	(3)	17	-	-	192
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	(3)	-	-	3	-
Passif au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	175	1	2	3	-	17	-	(3)	192
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	350	7	3	10	-	118	-	(27)	451

Variations du passif au titre des prestations déterminées pour les trois mois clos le 31 mars 2013

(En millions)	1 ^{er} janvier 2013	Charge de retraite comptabilisée en résultat net			Prestations versées	Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisées dans les AERG	Cotisations des employés	Cotisations de la SCHL	31 mars 2013
		Coût des services rendus	Charges/ produits d'intérêts	Sous-total comptabilisé en résultat net					
Régimes de retraite									
Obligation au titre des prestations déterminées	1 806	9	17	26	(17)	(25)	3	-	1 793
Juste valeur de l'actif des régimes	1 299	-	13	13	(17)	53	3	35	1 386
Passif au titre des régimes de retraite	507	9	4	13	-	(78)	-	(35)	407
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi									
Obligation au titre des prestations déterminées	210	2	2	4	(2)	(4)	-	-	208
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	(2)	-	-	2	-
Passif au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	210	2	2	4	-	(4)	-	(2)	208
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	717	11	6	17	-	(82)	-	(37)	615

16. INFORMATIONS SECTORIELLES

Tel qu'il est indiqué à la note 1, les états financiers consolidés trimestriels non audités reflètent les comptes des quatre grands secteurs d'activité de la SCHL (assurance prêt hypothécaire, titrisation, programmes de logement et octroi de prêts) qui sont tous axés sur différents programmes appuyant les objectifs de la SCHL et ceux de la FCH. Les résultats de chaque grand secteur d'activité sont établis conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2 du Rapport annuel 2013 de la SCHL. Certains éléments de la colonne « Octroi de prêts » ne s'appliquent pas à toutes les activités. Les remboursements qui se rapportent aux activités d'octroi de prêt, tel qu'il est décrit à la note 2 du Rapport annuel 2013 de la SCHL, figurent à la colonne « Programmes de logement ». Ces remboursements ne sont pas éliminés dans le tableau qui suit. Les actifs sont situés au Canada, où les produits sont constatés.

Trois mois clos le 31 mars (En millions)	Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Programmes de logement		Octroi de prêts		Fiducie du Canada pour l'habitation		Éliminations		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
PRODUITS														
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	-	-	-	-	587	573	-	-	-	-	-	-	587	573
Primes et droits acquis	400	415	59	60	-	-	-	-	-	-	-	-	459	475
Produits d'intérêts														
Prêts	-	-	117	410	-	-	122	134	1 188	1 309	-	-	1 427	1 853
Autres	-	-	-	-	-	-	16	17	-	-	(2)	(3)	14	14
Charges d'intérêts	-	-	117	410	-	-	138	151	1 188	1 309	(2)	(3)	1 441	1 867
Produits d'intérêts nets	-	-	-	-	-	-	3	3	3	3	22	16	28	22
Produits de placements	149	136	8	7	-	-	-	-	-	-	(10)	(8)	147	135
Gains (pertes) nets réalisés	56	28	-	1	-	-	-	-	-	-	(9)	-	47	29
Gains (pertes) nets latents	16	18	-	-	-	-	-	(8)	-	-	1	1	17	11
Autres produits	2	1	5	7	-	-	4	7	38	41	(23)	(25)	26	31
TOTAL DES PRODUITS	623	598	72	75	587	573	7	2	41	44	(19)	(16)	1 311	1 276
CHARGES														
Programmes de logement	-	-	-	-	587	573	-	-	-	-	-	-	587	573
Règlements d'assurance	102	113	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	102	113
Charges opérationnelles	57	59	9	7	-	-	5	6	41	44	(23)	(25)	89	91
	159	172	9	7	587	573	5	6	41	44	(23)	(25)	778	777
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	464	426	63	68	-	-	2	(4)	-	-	4	9	533	499
Impôt sur le résultat	112	104	16	17	-	-	(2)	(3)	-	-	1	3	127	121
RÉSULTAT NET	352	322	47	51	-	-	4	(1)	-	-	3	6	406	378
Total des produits	623	598	72	75	587	573	7	2	41	44	(19)	(16)	1 311	1 276
Produits intersectoriels et interentités ¹	(19)	(8)	-	-	-	-	(1)	(2)	1	(6)	19	16	-	-
Produits externes	604	590	72	75	587	573	6	-	42	38	-	-	1 311	1 276

¹ Les produits intersectoriels et interentités font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada;
- pour les activités d'octroi de prêts, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada;
- pour les activités de titrisation, des droits de cautionnement des OHC et des honoraires de services-conseils sont payés par la FCH et les produits comptabilisés proviennent des emprunts sur les marchés de capitaux.

Au 31 mars 2014 et au 31 décembre 2013 (En millions)	Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Programmes de logement		Octroi de prêts		Fiducie du Canada pour l'habitation		Éliminations ¹		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
ACTIF														
Trésorerie et équivalents de trésorerie	882	749	-	1	-	-	762	585	1	1	-	-	1 645	1 336
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	-	-	-	-	-	-	240	-	-	-	-	-	240	-
Placements en valeurs mobilières														
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	85	83	1	1	-	-	1 253	1 253	-	-	(324)	(325)	1 015	1 012
Disponibles à la vente	20 441	19 704	1 954	1 894	-	-	-	-	-	-	(2 060)	(1 939)	20 335	19 659
Détenus à des fins de transaction	425	444	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	425	444
Prêts														
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-	-	-	5 918	6 041	-	-	-	-	5 918	6 041
Prêts et créances	-	-	9 858	28 074	-	-	4 677	4 835	206 391	206 622	-	-	220 926	239 531
Intérêts courus à recevoir	157	104	29	42	-	-	167	226	1 007	492	(16)	(5)	1 344	859
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	103	96	-	-	-	-	103	96
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	-	-	-	-	-	-	362	311	-	-	-	-	362	311
Débiteurs et autres actifs	442	457	45	59	-	-	281	246	-	-	-	-	768	762
	22 432	21 541	11 887	30 071	-	-	13 763	13 593	207 399	207 115	(2 400)	(2 269)	253 081	270 051
PASSIF														
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	348	91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	348	91
Emprunts														
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-	-	-	8 070	7 832	-	-	(14)	(14)	8 056	7 818
Autres passifs financiers	-	-	9 858	28 074	-	-	4 752	4 841	206 391	206 622	(2 269)	(2 159)	218 732	237 378
Intérêts courus à payer	-	-	13	36	-	-	124	129	1 007	492	(16)	(5)	1 128	652
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	32	44	-	-	-	-	32	44
Créditeurs et autres passifs	425	245	(1)	15	-	-	632	556	1	1	-	-	1 057	817
Provision pour règlements	869	869	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	869	869
Primes et droits non acquis	5 756	5 947	559	564	-	-	-	-	-	-	-	-	6 315	6 511
Passif d'impôt différé	72	73	(7)	(14)	-	-	(5)	(1)	-	-	(27)	(25)	33	33
	7 470	7 225	10 422	28 675	-	-	13 605	13 401	207 399	207 115	(2 326)	(2 203)	236 570	254 213
CAPITAUX PROPRES DU CANADA	14 962	14 316	1 465	1 396	-	-	158	192	-	-	(74)	(66)	16 511	15 838
	22 432	21 541	11 887	30 071	-	-	13 763	13 593	207 399	207 115	(2 400)	(2 269)	253 081	270 051

¹ Les éliminations portées au bilan concernent les placements interentités en Obligations hypothécaires du Canada et les emprunts sur les marchés de capitaux de même que les débiteurs et créateurs intersectoriels.

17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La SCHL verse des droits au gouvernement du Canada en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de ses activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 3 millions de dollars (3 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2013) pour les activités de titrisation et 0,2 million (montant nul pour les trois mois clos le 31 mars 2013) pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

Tous les autres renseignements sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournis dans les notes pertinentes.

18. PASSIFS ÉVENTUELS

La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 24 millions de dollars (24 millions au 31 décembre 2013). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. La SCHL ne prévoit pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle elle est partie aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

700, chemin Montréal

Ottawa (Ontario)

K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL (www.schl.ca) ou composez le 1-800-668-2642